



Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 15/05/2018
Reçu en préfecture le 15/05/2018
Affiché le **17 MAI 2018**
ID : 033-200069581-20180502-D2018082-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43
<u>Présents</u> :	42
dont suppléants :	1
<u>Absents</u> :	1
pouvoirs :	1

2018/082

ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 relatif à l'adhésion des communes de Cardan et d'Escoussans ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 avril 2016 relatif à la composition du Conseil Communautaire ;

VU le procès-verbal des élections du 02 mai 2018 ;

VU la délibération n°2017/002 du 21 janvier 2017 relative à la détermination du nombre de Vice-présidents et à la composition du bureau ;

CONSIDERANT qu'en raison de la recomposition du Conseil Communautaire, la commune de Cadillac a procédé à l'élection, parmi les quatre conseillers sortants, des trois conseillers communautaires ;

CONSIDERANT que cette élection a pour conséquence de mettre fin aux mandats précédents ;

CONSIDERANT qu'il en résulte que le poste de premier Vice-président est vacant et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles élections ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-présidents sont successivement élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que pour le Président (scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième) ;

CONSIDERANT le vote à bulletin secret donnant le résultat suivant :

Jocelyn DORE : 29
Daniel DUBOURG : 10
Blancs ou nuls : 4.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

INSTALLE Monsieur Jocelyn DORE comme premier Vice-président de la Communauté de communes Convergence Garonne.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018082
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.1.1 - maires, adjoints, présidents et vice-présidents d'E.P et d'EPCI
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018082-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018082-DE-1-1_0.xml	text/xml	897
nom de original:		
2018_082_AG_ELECTION DU 1ER VP.pdf	application/pdf	175517
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018082-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175517

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2018 à 15h26min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2018 à 15h26min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2018 à 15h26min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2018 à 15h27min13s	Reçu par le MI le 2018-05-15

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 Mai 2018

PROCES VERBAL INSTALLATION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le Président,
Bernard MATEILLE



Nombre de délégués :

En exercice : 43

Présents : 42

Votants : 43

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

Marie-Dolorès ANGULO	Bernard DREAU	Patricia PEIGNEY
Jean-Gilbert BAPSALLE	Daniel DUBOURG	Jean-Marc PELLETANT
Liliane BARADUC	Philippe DUBOURG	Anne-Marie PENEAU
Jean-Claude BERNARD	Laurence DUCOS	Jean-Claude PEREZ
Eliane BERRON	Christine FORESTIE	Maguy PEYRONNIN
Dominique CAVAILLOLS	Maryse FORTINON	Sylvie PORTA
Didier CAZIMAJOU	Jérôme GAUTHIER	Alain QUEYRENS
Jean-Jacques CHATELIER	Marc GAUTHIER	Pascal RAPET
Lionel CHOLLON	Hervé GILLE	Denis REYNE
Jean-Noël CLAMOUR	Michel LATAPY	Jean-Patrick SOULE
Dominique CLAVIER	Corinne LAULAN	Bruno TRENIT
Jean-François DAL'CIN	Jean-Pierre MANCEAU	Mathieu TRUFFART
François DAURAT	André MASSIEU	

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le **17 MAI 2018**

ID : 033-200069581-20180502-D201808201-DE

Jocelyn DORE	Bernard MATEILLE
Mylène DOREAU	Guy MORENO

Pouvoirs :

Madame Laurence MEUNIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BERNARD.

Sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection du Premier Vice-président. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Mme Corinne LAULAN et Jean-Jacques CHATELIER sont désignées assesseurs.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.
 Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

1° ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Monsieur Jocelyn DORÉ est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, 44 bulletins ont été trouvés dans l'urne de vote. Seuls 43 votants étaient admis à participer à l'élection. Le tour est déclaré nul et il est procédé à une élection.

2° ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Monsieur Jocelyn DORÉ est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **43**
- Bulletins litigieux (articles L65 et L66 du Code Electoral) : **1**
- Bulletins blancs : **3**
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : **39**
- Majorité absolue : **21**

Ont obtenu :

M. DORE Jocelyn 29 voix
M. DUBOURG Daniel 10 voix

M. DORE Jocelyn ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

~~Le Président,
Monsieur Bernard MATEILLE~~

~~~~

La Secrétaire de séance,
Madame Sylvie PORTA



Les assesseurs,
Madame Corinne LAULAN



Monsieur Jean-Jacques CHATELIER



Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le



ID : 033-200069581-20180502-D201808201-DE



FEUILLE D'EMARGEMENT
 ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT
 02 NAI 2018

Conseillers titulaires		Conseillers suppléants		
Marie-Dolorès	ANGULO			
Jean-Gilbert	BAPSALLE			
Line	BARADUC			
Jean Claude	BERNARD			
Eliane	BERRON			
Dominique	CAVAILLOLS			
Didier	CAZIMAJOU			
Jean-Jacques	CHATELIER	Eric	DENISSE	
Lionel	CHOLLON	Cécile	DE GABORY	
Jean-Noël	CLAMOUR			
Dominique	CLAVIER	Michel	GUERRERO	
Jean-François	DAL'CIN	Philippe	ESPENAN	
François	DAURAT	Catherine	RUDELL	
Jocelyn	DORÉ			
Mylène	DOREAU	Colette	GOURGUES	
Bernard	DRÉAU			
Daniel	DUBOURG	Aline	TEYCHENEY	
Philippe	DUBOURG	Patricia	PEIGNEY	
Laurence	DUCOS	Fabien	LAPORTE	
Dominique	FAUBET	Pascal	RAPET	
Christine	FORESTIE			
Maryse	FORTINON			
Jérôme	GAUTHIER	Colette	SCOTT	
Marc	GAUTHIER	Jean-Bernard	PAPIN	
Hervé	GILLE			
Michel	LATAPY	Marie-Hélène	VIDEAU-DUTREIL	

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20180502-D201808201-DE

Corinne	LAULAN				
Jean-Pierre	MANCEAU				
André	MASSIEU		Brigitte	THIAL DE BORDENAVE	
Bernard	MATEILLE				
Laurence	MEUNIER				
Guy	MORENO		Laurent	FOURCADE	
Patricia	PEIGNEY				
Jean-Marc	PELLETANT				
Anne-Marie	PENEAU				
Jean-Claude	PEREZ				
Maguy	PEYRONNIN				
Sylvie	PORTA		Katia	DETCHESSAHAR	
Alain	QUEYRENS		Annie	LACOSTE	
Denis	REYNE		Annick	SADRAN	
Jean-Patrick	SOULE				
Bruno	TRENIT				
Mathieu	TRUFFART		Marie-José	LEFEVRE	

17



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D201808201
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT-ANNEXE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.1.1 - maires, adjoints, présidents et vice-présidents d'E.P et d'EPCI
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D201808201-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D201808201-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
<i>nom de original:</i>		
PV_INSTALLATION DU PREMIER VICE PRESIDENT.pdf	application/pdf	1802150
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D201808201-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1802150

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 13h08min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 13h09min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 14h03min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 14h09min48s	Reçu par le MI le 2018-05-16

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le **17 MAI 2018**

ID : 033-200069581-20180502-2018083-DE

Le Président,
Bernard MATEILLE



Conseil Communautaire du 02 mai 2018

Annexe à la délibération 2018-083

Rapport égalité femmes hommes pour l'année 2017

Le rapport sur l'égalité femmes hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et aux EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il est instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 04 Août 2014 (Article L.2311-1-2 du CGCT) et doit entrer en vigueur pour le projet de budget 2018.

Ce rapport doit se décliner en deux parties :

1. La première partie concerne un état des lieux et un bilan des actions menées au titre des ressources humaines de la collectivité (rédigée par les services ressources humaines et prévention)
2. La seconde partie concerne un état des lieux et un bilan des actions en termes de politiques publiques mises en œuvre pour favoriser l'égalité femmes hommes (rédigée par le pôle social et le chargé de mission CTG).

Références

- ✓ Code Général des Collectivités Territoriales D.2311-16
- ✓ Loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- ✓ Décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales
- ✓ Protocole d'accord du 08 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique.

Contexte

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui garantit à tous et à toutes des droits égaux dans tous les domaines.

En tant que premier employeur de France avec près de 20% des actifs dont un peu plus 60% de femmes, le gouvernement a choisi de mener une politique volontariste pour lutter contre toutes les formes de discriminations. En dépit du statut des fonctionnaires qui prévoit l'égalité entre les agents quel que soit leur sexe, de nombreuses études ont démontré qu'il persiste des inégalités tant sur les parcours professionnels que sur les rémunérations.

La Communauté des communes Convergence Garonne présente son rapport année 0 qui donne lieu à la mise en place d'outils de suivi statistique et permettra ainsi d'affiner les perspectives dans les années suivantes.

Sommaire

Première partie : Etat des lieux de l'existant et bilan des actions conduites au titre des ressources humaines	5
1. Indicateurs	5
1.1 Répartition des effectifs	5
1.1.1 Répartition des effectifs en nombre	5
1.1.2 Répartition des effectifs en pourcentage	5
1.1.3 Répartition des effectifs par pôle	6
1.1.4 Répartition des effectifs par statut	8
1.1.5 Répartition des effectifs par catégorie	9
1.1.6 Répartition des effectifs par filière	10
1.2 Pyramide des âges	11
1.3 Organisation du travail	12
1.4 Positionnement au sein de la structure	13
2. Rémunération	14
2.1 Catégorie A	14
2.2 Catégorie B	15
2.3 Catégorie C	16
3. Accès à la formation	17
3.1.1 Perspectives pour 2018 et à venir	18
Seconde partie : Bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes hommes	19
1. Données territoriales	19

3.1.2	1.1 Structure de la population et des ménages.....	19
1.1.1	Population par sexe et tranche d'âge.....	20
1.1.2	Monoparentalité sur le territoire.....	21
1.2	Formation.....	21
1.2.1	Diplôme le plus élevé parmi la population.....	21
1.3	Emploi / Activité.....	22
1.3.1	Taux d'activité.....	22
1.3.2	Taux de chômage.....	22
1.3.3	Temps partiels chez les actifs salarié(e)s.....	23
1.3.4	Emploi selon le statut professionnel.....	24
1.3.5	Statuts et conditions d'emploi.....	25
1.3.6	Catégories socio-professionnelles.....	26
1.4	Revenus d'activité.....	28
2.	Public accueilli.....	30
2.1	Politique Enfance et Jeunesse.....	30
2.1.1	Structure d'accueil 12-17 ans de l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne.....	30
2.1.2	Détail du Point Loisirs Accueil Jeunes des Coteaux de Garonne (12-17 ans).....	31
2.1.3	Détail des vacances 3-11 ans sur l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne.....	32
2.1.4	Détail des accueils mercredis et vacances sur l'ex-Communauté de communes de Podensac.....	33
2.2	Politique culturelle.....	34
2.2.1	Public de la Médiathèque de Podensac.....	34
	Perspectives 2017 et à venir.....	35

Première partie

1. INDICATEURS

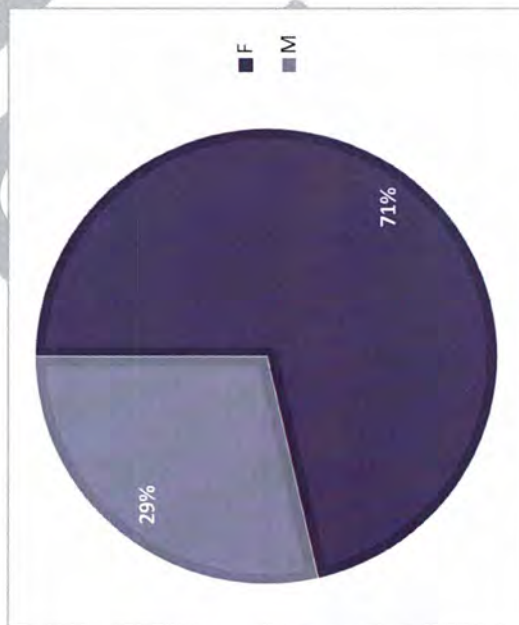
1.1. Répartition des effectifs

1.1.1. Répartition des effectifs (titulaires et non titulaires) en nombre

Sexe	Catégorie	A	B	C	Total général
F		10	15	93	118
M		4	2	33	39
Total général		14	17	126	157

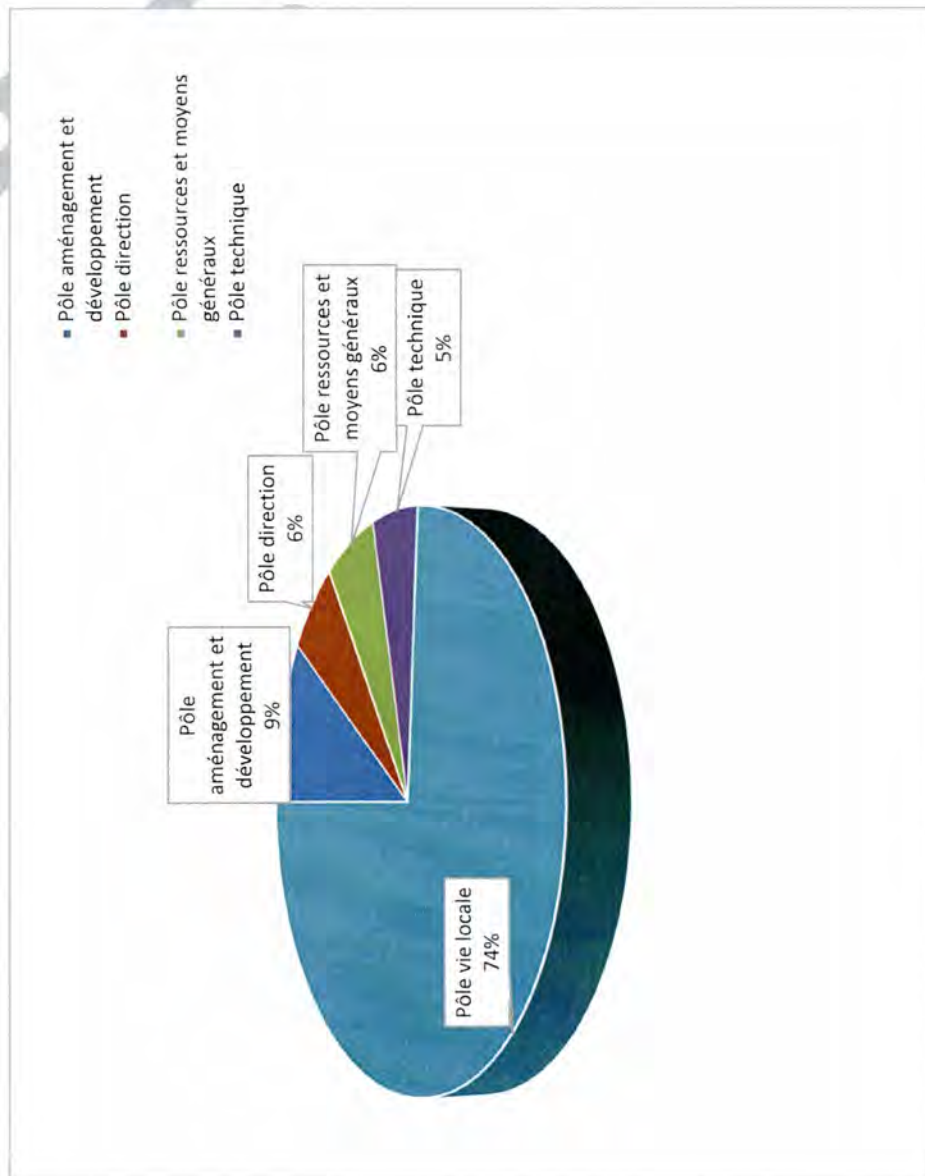
Stabilité dans les effectifs : sont comptabilisés les titulaires et les non titulaires (contractuels permanents ou contrats de plus d'un an, exemple mission spécifique).

1.1.2. Répartition des effectifs en pourcentage



Stabilité dans la représentation des femmes et des hommes par rapport à l'année 2016 (73% de femmes et 27% d'hommes).

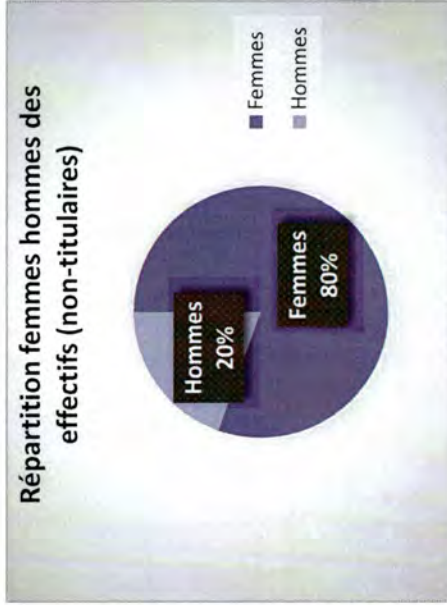
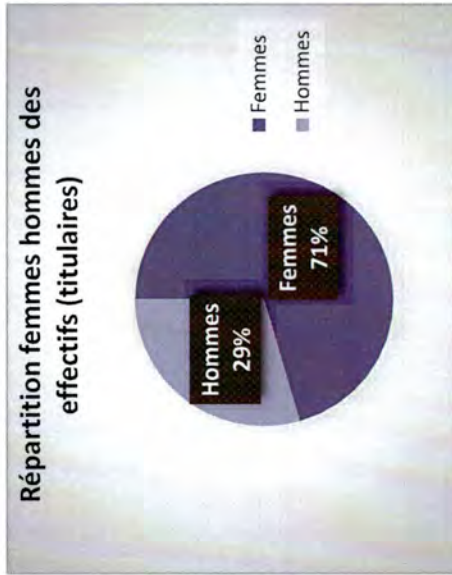
1.1.3. Répartition des effectifs par pôle



La Communauté des communes Convergence Garonne a fait le choix d'organiser les services en pôle pour une meilleure lisibilité thématique en cohérence dans le projet territorial. Le service Enfance Jeunesse représente plus 60% de l'effectif global et quasiment 70% en comptant les contractuels périodiques. Les autres services sont compris entre 7% et 1%.

Répartition des effectifs par pôle		Nombre
Pôle aménagement et développement		15
Déchets ménagers		7
Développement économique		1
Environnement		4
Mission CTG		1
Urbanisme		2
Pôle direction		9
Accueil/secrétariat		3
Assistante de direction		1
Communication		2
Direction		2
Responsable administrative et juridique		1
Pôle ressources et moyens généraux		9
Entretien		2
Finances		4
Prévention		1
RH		2
Pôle technique		8
Technique		8
Pôle vie locale		116
CISPD		1
Culture		3
Pôle social		8
Réseau de lecture publique		12
Réseau de lecture publique/Culture		1
SEJ		91
Total général (titulaires et contractuelles permanents)		157

1.1.4. Répartition des effectifs par statut

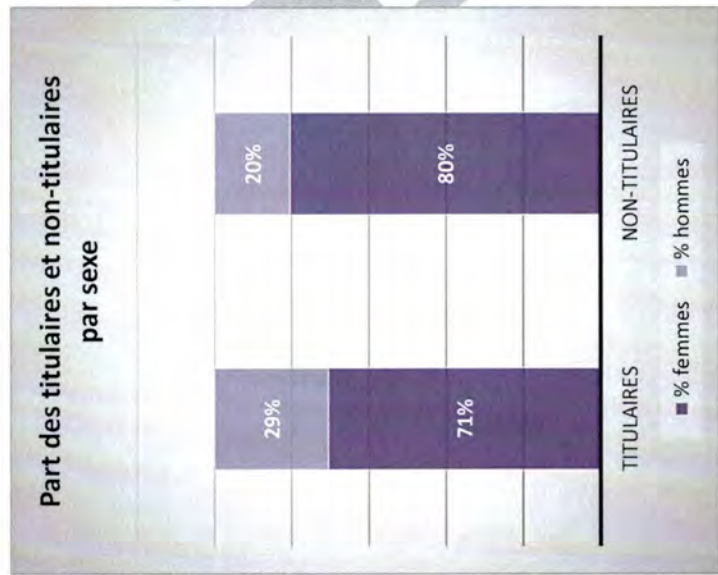


Au niveau national, dans la FPT:

Titulaires : 58 % de femmes / 42 % d'hommes

Non-titulaires : 67 % de femmes / 33 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



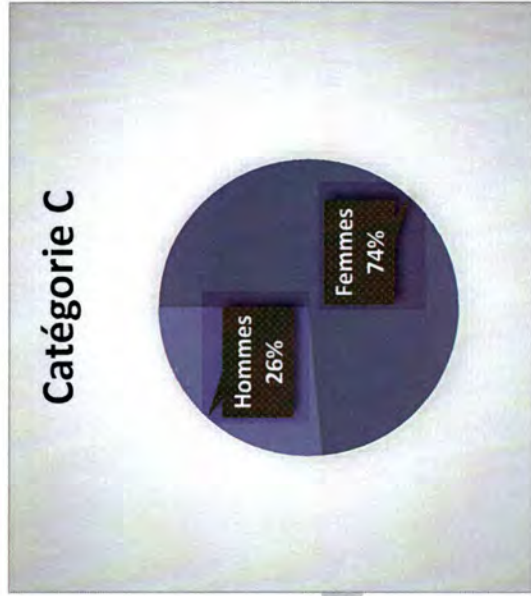
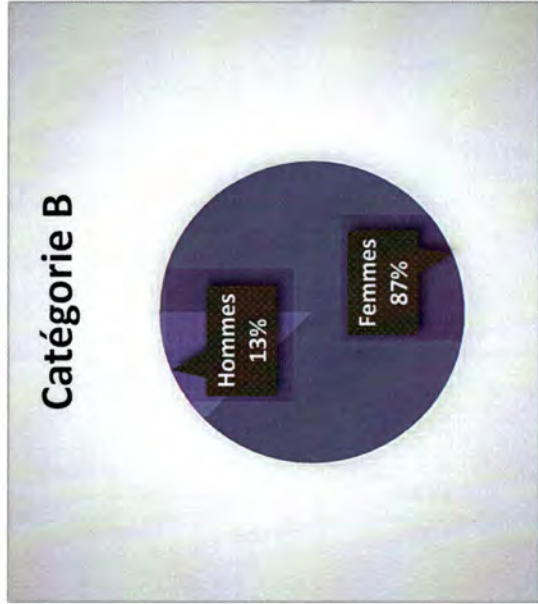
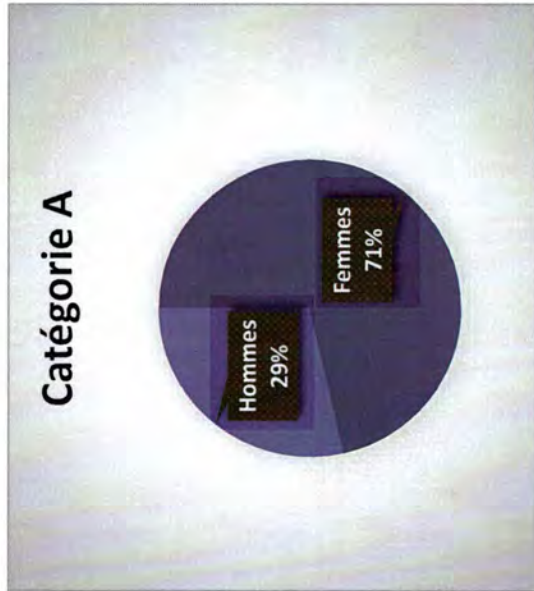
Les femmes sont largement représentées dans tous les statuts avec une plus forte proportion chez les non-titulaires.

Elles restent majoritairement non-titulaires. Cependant la part des titulaires femmes est en augmentation par rapport à 2016 où elles représentaient 69%.

Le taux de féminisation est largement au-dessus de la moyenne nationale, dû à la nature des activités déployées dans les cadres des compétences.



1.1.5. Répartition des effectifs par catégorie



Au niveau national, dans la FPT:
Cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
Cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes
Cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
Source: DGAPP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

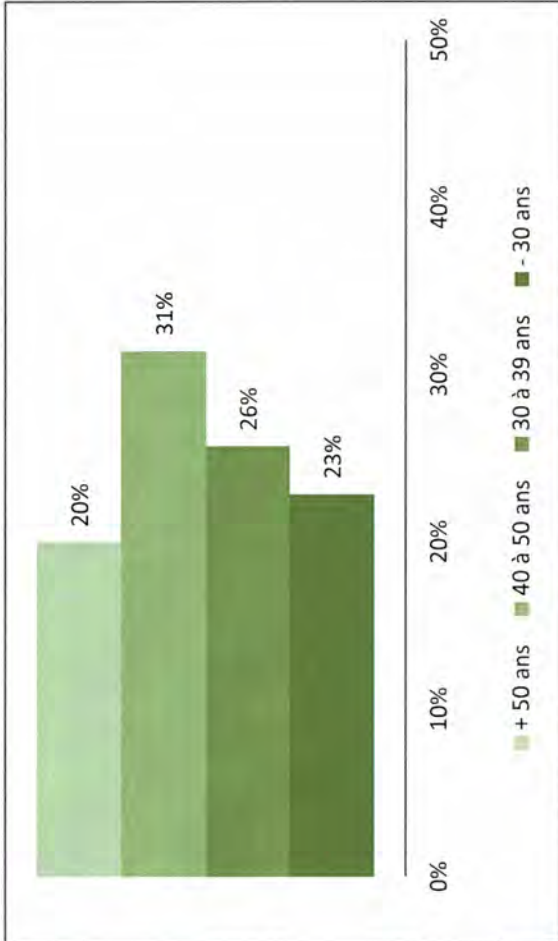
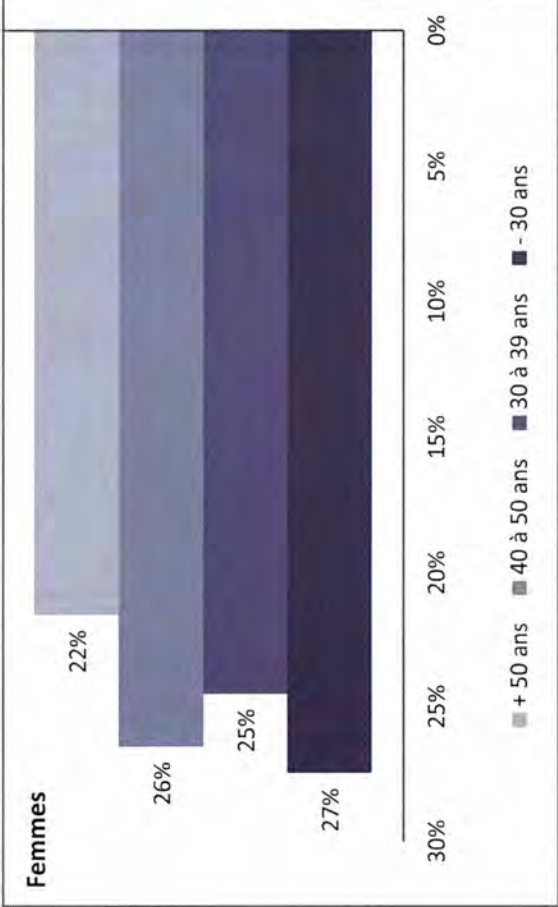
Les femmes sont largement représentées toutes catégories confondues avec un fort taux dans la catégorie B. Cela s'explique en partie, par un taux de féminisation général de 71% et par le fait que la collectivité déploie des compétences tournées vers le service à la population et plus particulièrement l'accueil du jeune enfant, enfant et adolescent dont les métiers sont plus généralement féminins.

1.1.6. Répartition des effectifs par filière



Tous agents confondus, nous constatons qu'il y a des filières unisexes comme le social ou le médicosocial (portage de repas et multi accueil) ou la filière sportive. La filière qui s'approche le plus près de la parité est la filière technique et culturelle). Il sera intéressant d'observer cette presque parité au fil du temps. Enfin il est à noter que la filière administrative est la deuxième filière avec le plus fort taux de féminisation.

1.2. Pyramide des âges



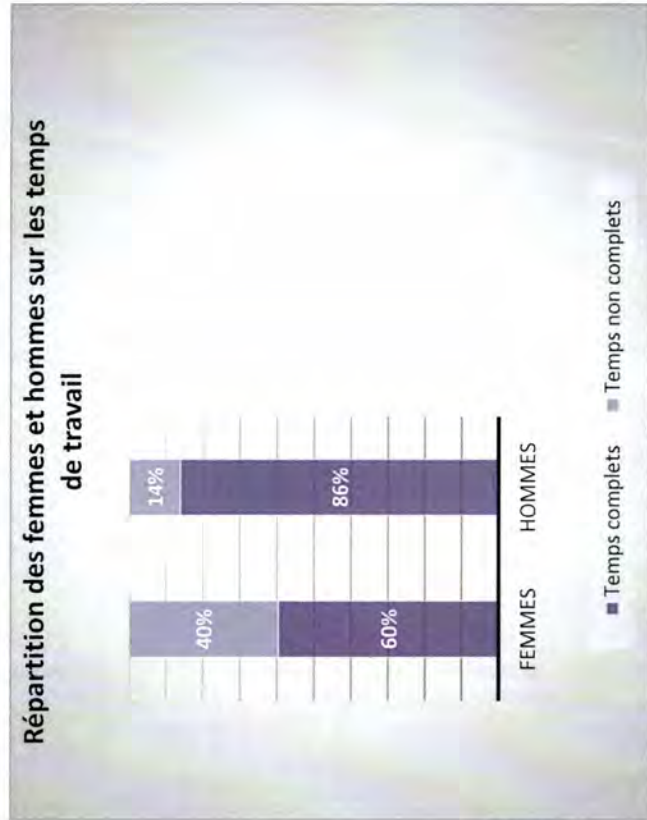
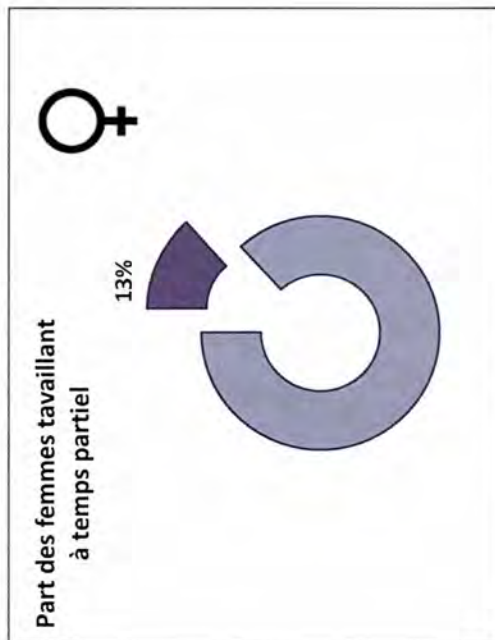
Au niveau national, dans la FPT :
 Age moyen : femmes : 43,9 ans
 hommes : 43,6 ans
 %
 Source : DGAFP, rapport annuel sur l'égalité, 2014

L'âge moyen est de 38 ans et demi pour les femmes et 38 pour les hommes.

Age qui reste en deça de l'âge moyen au point de vue national.

La répartition des âges est relativement homogène entre les femmes et les hommes et entre les âges. D'ici à dix ans un 1/4 de l'effectif partira à la retraite et d'ici à vingt ans cela représentera un peu moins d'un 1/3. Les enjeux d'un point de vue humain sont nombreux, individuellement il s'agit de maintenir dans l'emploi les agents dans un contexte où l'âge de la retraite est repoussé et d'un point de vue collectif il s'agira de transmettre les savoirs et savoir-faire. A cette échelle la collectivité pourra se doter d'outils de gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et des compétences (GPEEC) et mettre en place une politique de préparation à la retraite et/ ou de tutorat pour accompagner et intégrer les nouveaux arrivants.

1.3. Organisation du travail



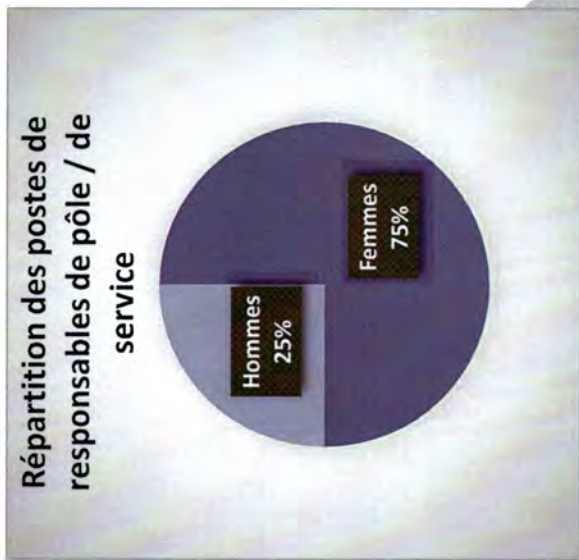
Les agents travaillant à temps partiel ne concernent uniquement les femmes, 10 au total, et principalement les femmes de catégorie C (7). Le pourcentage est relativement bas par rapport à la moyenne nationale. Aucun homme ne travaille à temps partiel.

Selon la pyramide des âges, plus d'un 1/3 des agents est en âge d'être parent. Le temps partiel est un des dispositifs qui concourt à une meilleure articulation vie privée et vie professionnelle.

Enfin, nous constatons une nette disparité de plus de 20% entre les femmes et les hommes sur les temps complet et non complet. Les postes occupés par les femmes sont des postes à temps non complet.

Au niveau national, dans la FPT:
 29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes
 En cat A: 22,6 % des femmes / 5,2 % des hommes
 En cat B: 28,4 % des femmes / 8,9 % des hommes
 En cat C: 31,1 % des femmes / 6,1 % des hommes
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

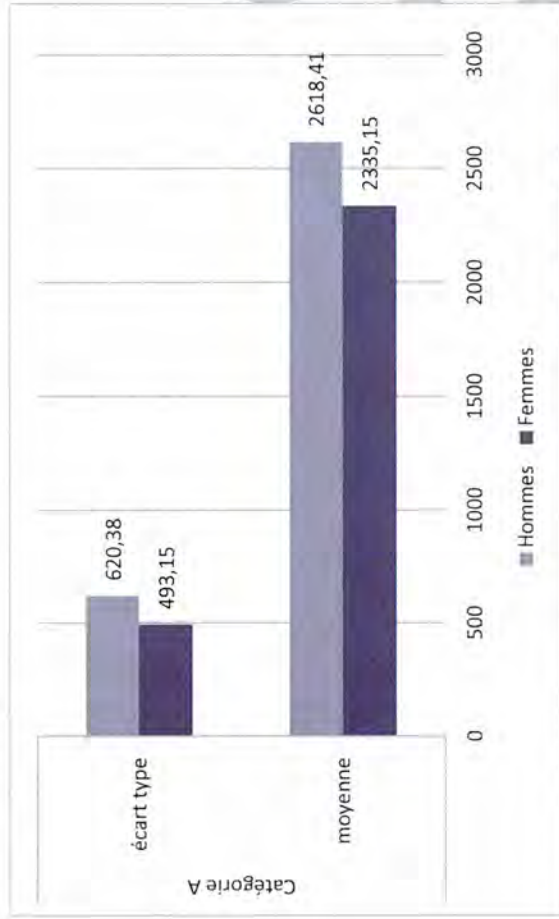
1.4. Positionnement au sein de la structure



Les femmes sont largement présentes aux postes à responsabilité toutefois cette donnée est conforme à l'image de la répartition par sexe de la collectivité. Nous retrouvons les hommes sur des postes d'encadrement de proximité comme les postes de directeur de structure type centre d'animation ou ALSH.

2. Rémunération

2.1. Catégorie A



Salaires net moyen mensuel décembre 2017 en ETP

Nous constatons un écart entre les rémunérations des femmes et des hommes. Cela s'explique par le fait que tous les hommes occupent des postes à responsabilités catégorie A et ont une plus grande ancienneté dans la Fonction Publique que les femmes de cette même catégorie. L'écart type nous indique que la rémunération des hommes est plus dispersée par rapport à la moyenne que celle des femmes.

Les salaires et l'écart des salaires entre les femmes et les hommes sont en deçà de la moyenne nationale.

Définition : L'écart-type sert à mesurer la dispersion, ou l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne.

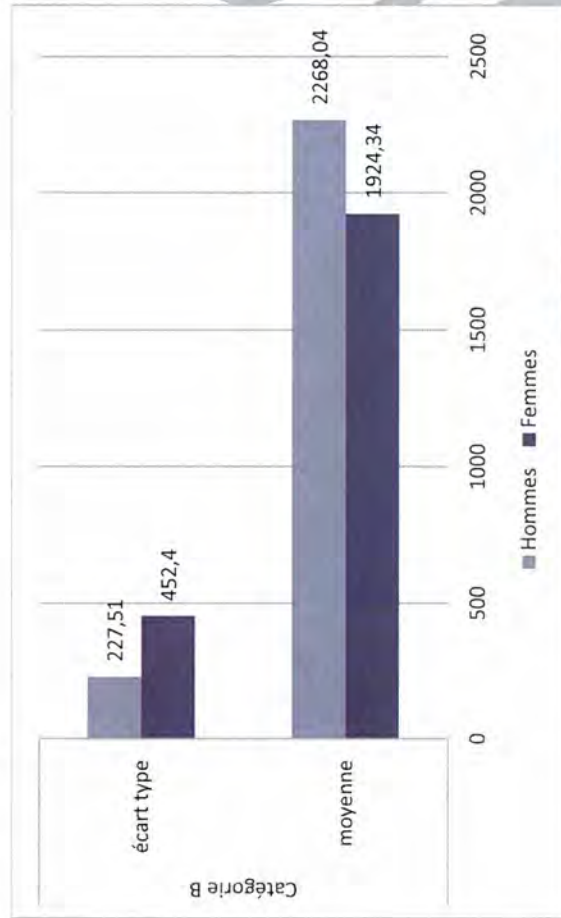
Au niveau national, dans la FPT, chez les cadres:

Femmes: 2 949 € / Hommes: 3 499 €

soit une différence de 550 € (les hommes cadres gagnent 18 % de plus que les femmes cadres)

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

2.2 Catégorie B

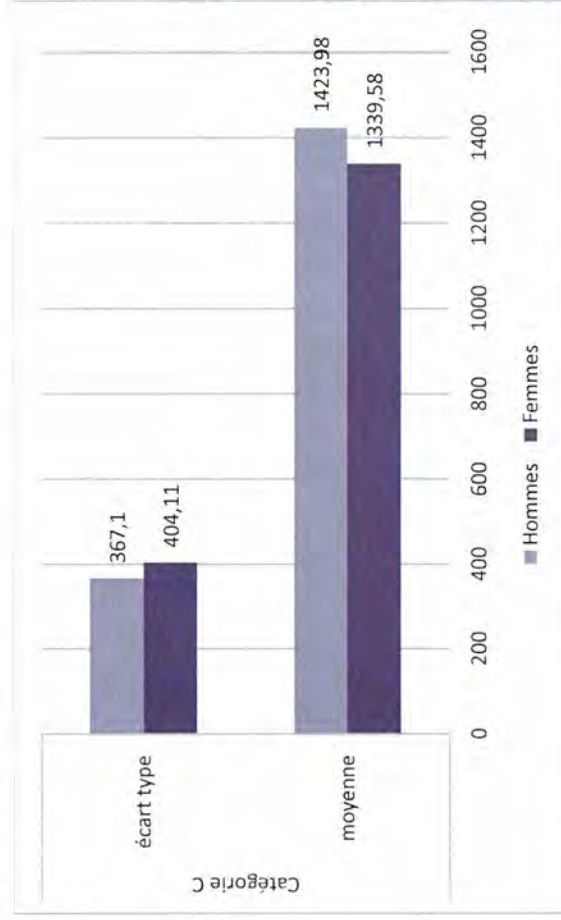


Salaires net moyen mensuel décembre 2017 en ETP

La rémunération moyenne des hommes est un peu plus élevée que celle des femmes car ils sont moins nombreux et ont plus d'ancienneté, seulement deux agents. Nous avons moins d'homogénéité sur les rémunérations entre les femmes (écart type plus élevé).

Définition : L'écart-type sert à mesurer la dispersion, ou l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne.

2.3 Catégorie C



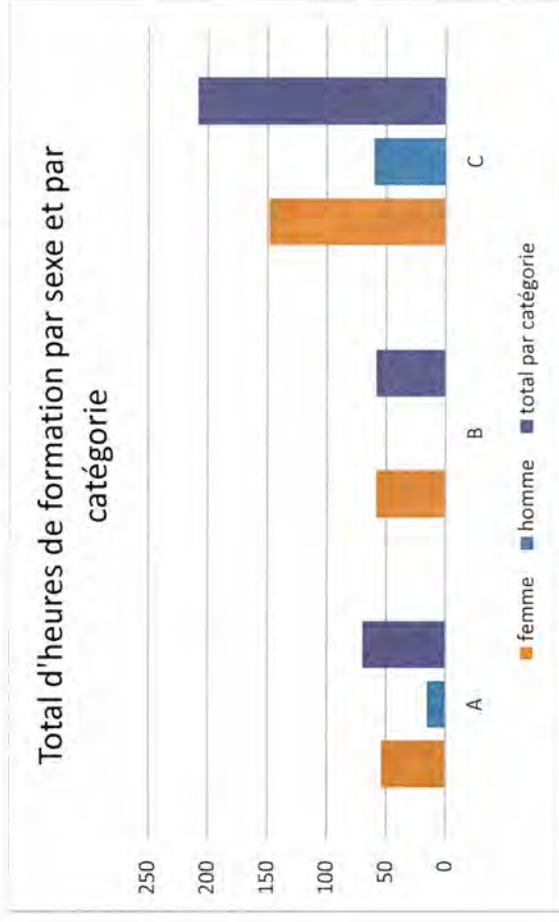
Salaires nets moyens mensuels décembre 2017 en ETP

Le salaire moyen net est de 1363.22€ net en catégorie C.

L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes s'explique par le fait qu'il y ait plus de titulaires chez les hommes que les femmes. Les hommes peuvent occuper des postes à responsabilités valorisés d'un point de vue salarial. C'est la raison pour laquelle on retrouvera un écart type plus important que chez les femmes.

Définition : L'écart-type sert à mesurer la dispersion, ou l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne

3. Accès à la formation (CNFPT)



Premier constat, les agents de catégorie C partent plus souvent que les autres catégories. Le nombre d'heures total de formation des femmes est supérieur à celui des hommes. Lorsqu'on effectue le rapport entre le nombre d'agents par sexe et le nombre d'heures de formation : nous avons en moyenne en 2017 2.18h/femme et 1.93 h/ homme (en 2016 : 4.09h/femme et 7.98h/homme).

En 2017, peu d'agents sont partis en formation, en moyenne cela représente 2.12 h par agent. Le contexte de fusion n'a pas permis aux agents et aux responsables de service d'entreprendre des actions de formation.

PERSPECTIVES POUR 2018 ET A VENIR

Cette année est le point O de la mise en place d'une politique en matière de ressources humaines.

Pour mémoire l'an dernier nous avons envisagé de travailler sur des harmonisations et des axes forts, le contexte post fusion n'a pas permis d'engager ce vaste chantier qui nécessite de la méthodologie et de la transversalité.

- Pour une meilleure égalité salariale :
 - o Le travail sur le RIFSEEP est en cours d'élaboration et a pour ambition de tendre vers plus d'équité.

Par la suite les travaux à venir seront :

- Pour une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle :
 - o Réflexion sur les temps de travail
 - o Les congés maternité et congés liés à la famille : en 2017 plus de 5 rendez-vous avant et au retour de congé maternité ont permis aux agents de mieux anticiper leur départ et leur retour.
 - o La dimension des aidants n'a pas pu être explorée. Il existe cependant certains dispositifs intéressants en matière de solidarité interne.
- Anticiper les évolutions et les adéquations entre le projet politique avec les compétences en interne : GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, emploi compétence) disponible / effectif, emploi et compétence requis en fonction de la stratégie du projet politique de la collectivité dans un contexte de réformes successives. Ce travail d'anticipation se fera de concert avec le plan de formation afin de maintenir et de développer l'employabilité des agents. Cela aura un impact sur l'attractivité de la collectivité à la hauteur de ses ambitions de développement territorial.
- Prévenir les risques professionnels : la prévention des risques professionnels a permis d'aboutir un reclassement, de finaliser l'étude ergonomique sur un multi accueil, d'aménager les postes de travail sédentaires de manière globale et finalement de poser les bases d'une culture de prévention.
- Etudier la proposition pour candidater au Label égalité de l'AFNOR d'ici à 2020 : pour un meilleur vivre ensemble en interne et sur le territoire, montrer l'engagement des élus, valoriser les actions, et avoir une meilleure visibilité nationale et internationale.



Seconde partie

Bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes

1. DONNEES TERRITORIALES

Avant-propos :

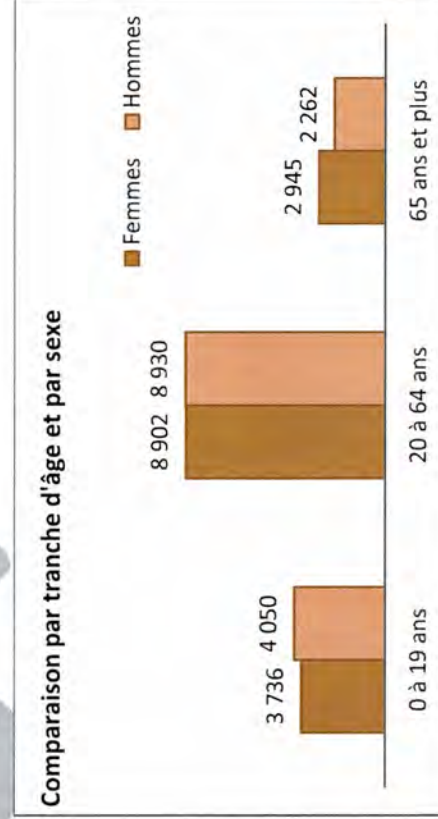
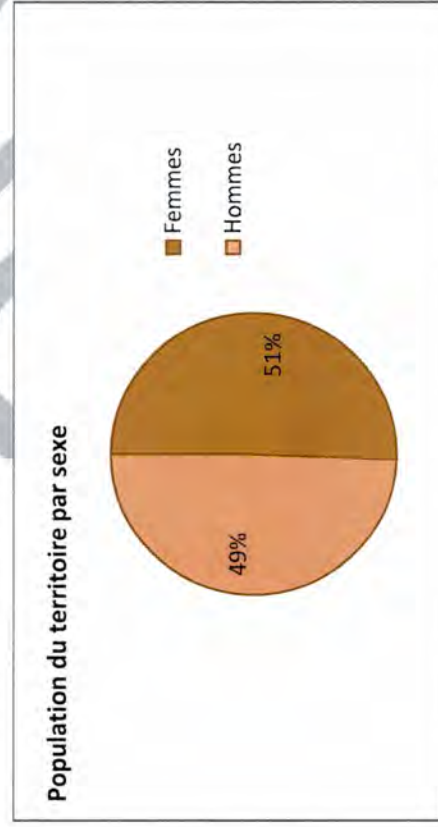
Les données territoriales présentées ci-dessous sont issues des chiffres de l'INSEE RP2013 exploitation principale et DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales). La récente réorganisation territoriale n'ayant pas encore été prise en compte dans les focales d'édition de données, certains niveaux de précisions sont inégaux d'un territoire à l'autre.

Par conséquent, certaines statistiques ne peuvent pas prendre en compte la population des communes de Cardan, Escoussans, Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions et/ou ne peuvent pas être regroupées globalement.

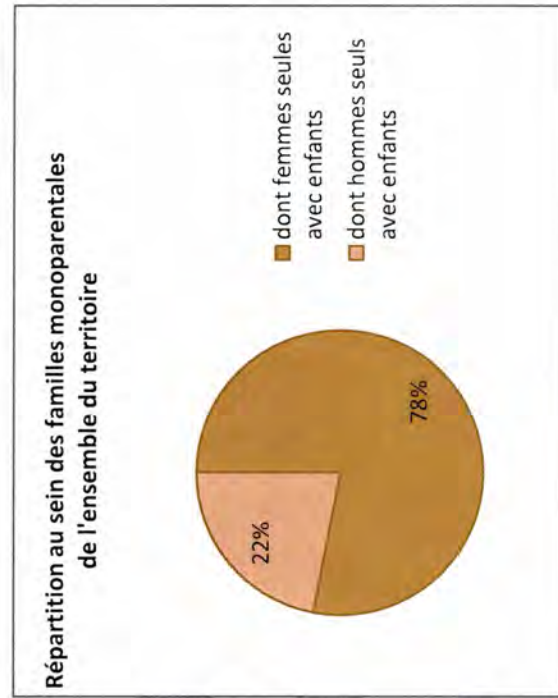
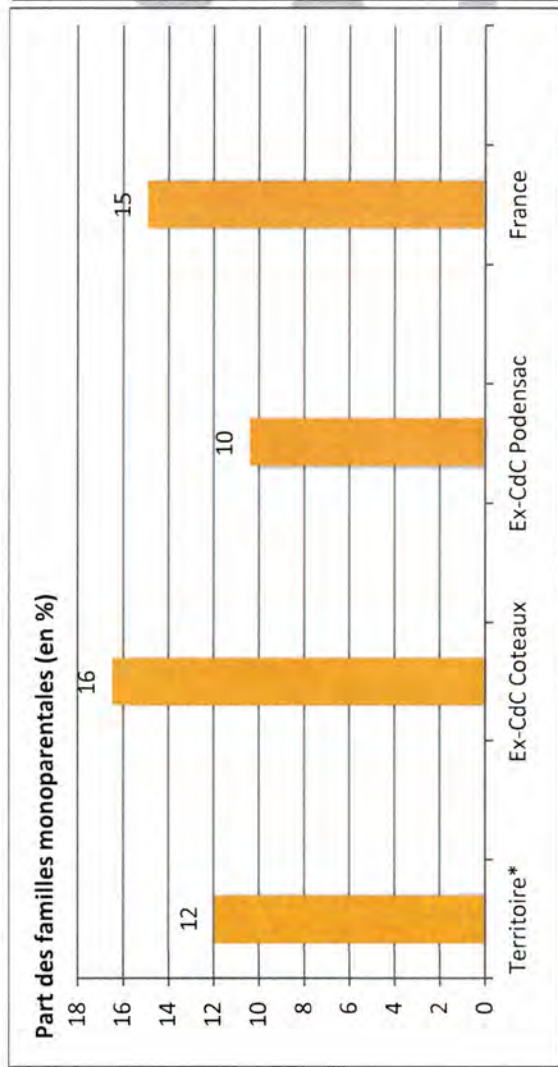
Certaines données seront néanmoins volontairement présentées avec le détail des territoires avant fusion, de façon à améliorer la perception des particularités territoriales.

1.1. Structure de la population et des ménages

1.1.1. Population par sexe et tranche d'âge



1.1.2. Monoparentalité sur le territoire*

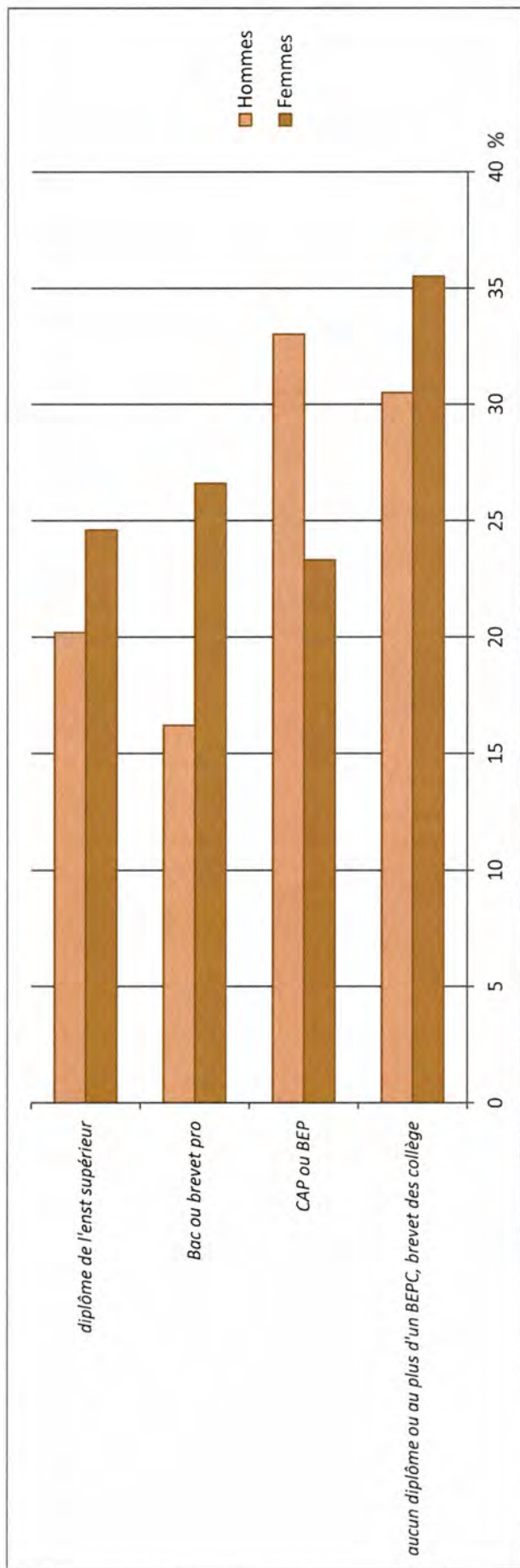


De façon analogue aux données nationales, on constate une nette surreprésentation des femmes au sein des familles monoparentales.

Malgré une représentation des mono-parents plus faible que sur l'ensemble du territoire national, leur surreprésentation au sein des familles du territoire de l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne est également tout à fait notable.

1.2. Formation

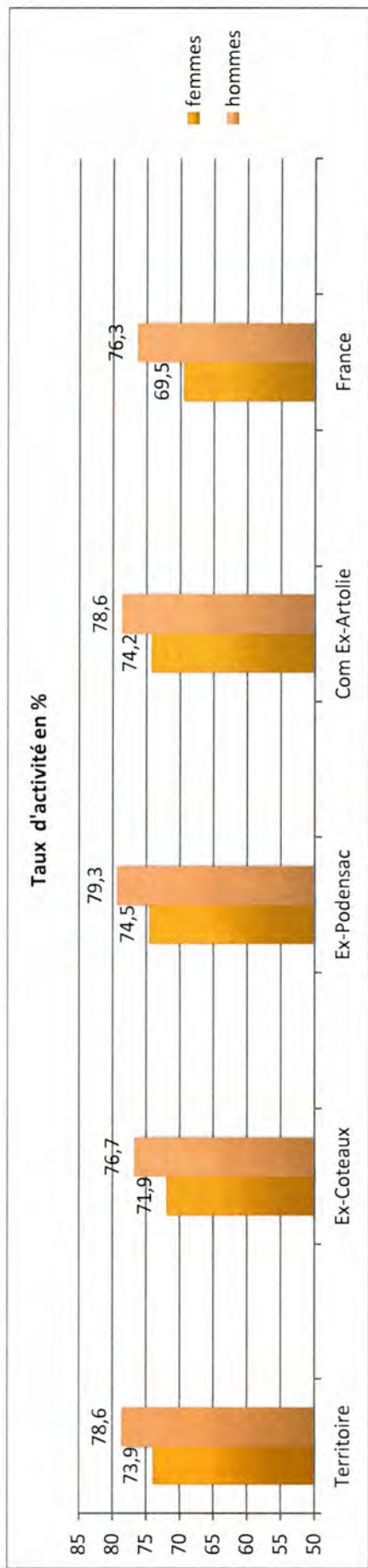
1.2.1. Diplôme le plus élevé parmi la population



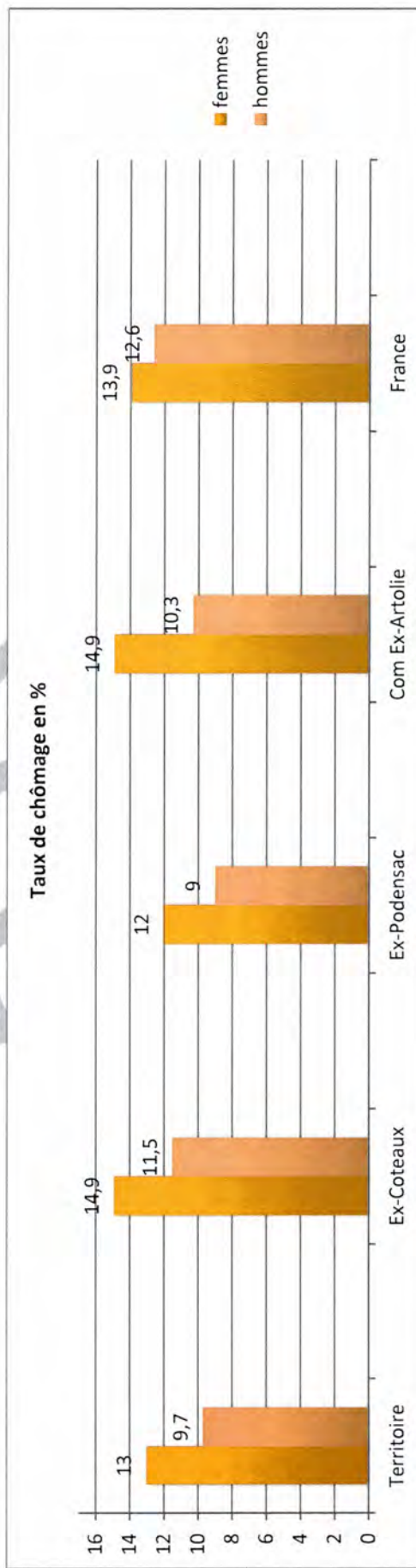
Les femmes apparaissent largement plus qualifiées que les hommes au niveau bac et supérieur.

1.3. Emploi / Activité

1.3.1. Taux d'activité



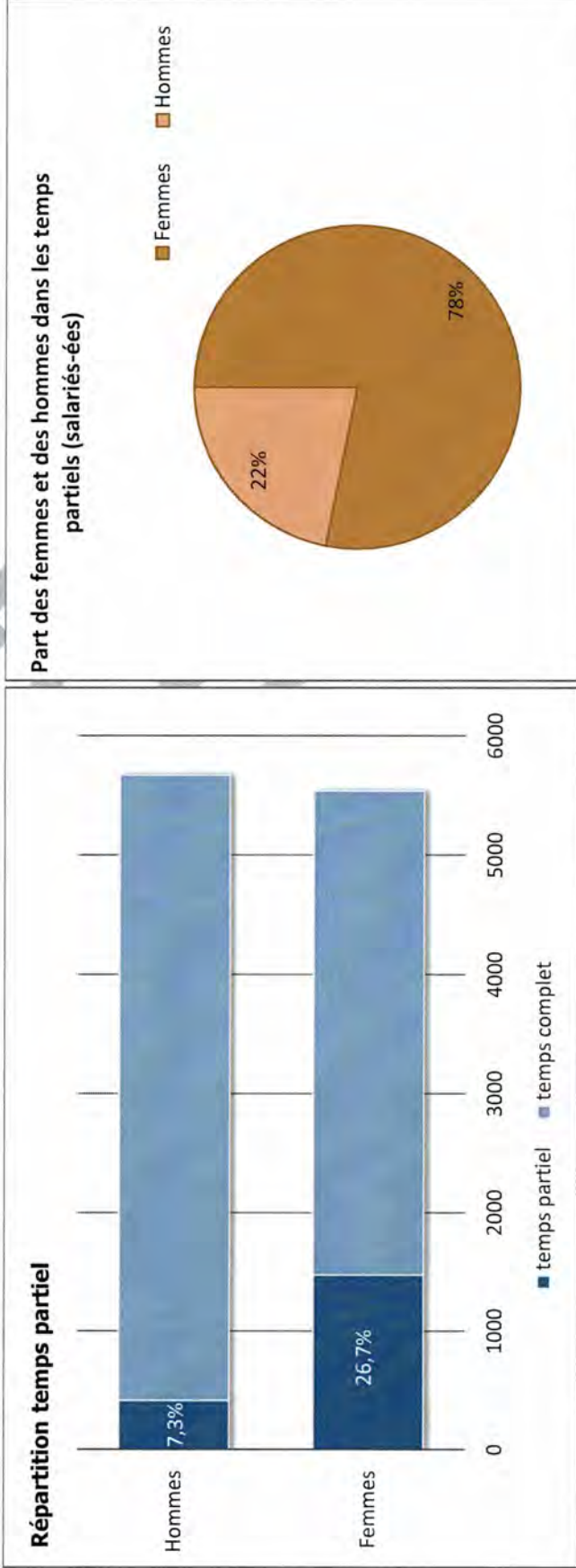
1.3.2. Taux de chômage



Si globalement, le taux d'activité des habitants du territoire est au-dessus des taux de références nationaux, des disparités sont détaillées par territoire avant fusion.

Cela s'avère particulièrement vérifiable au niveau du taux de chômage pour lequel on peut, principalement chez les femmes, relever une distinction nette entre l'ex-Communauté de communes de Podensac et l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne.

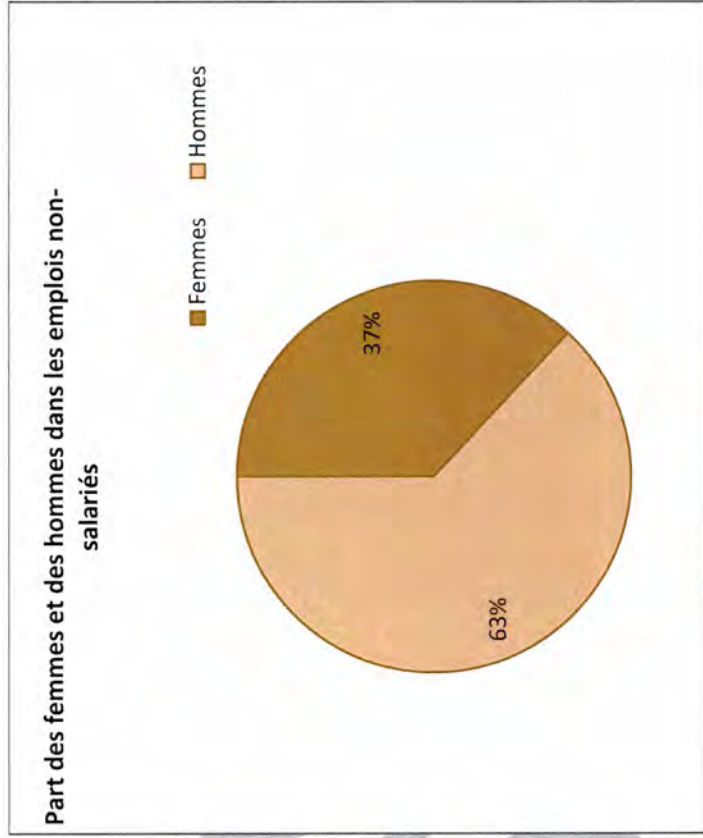
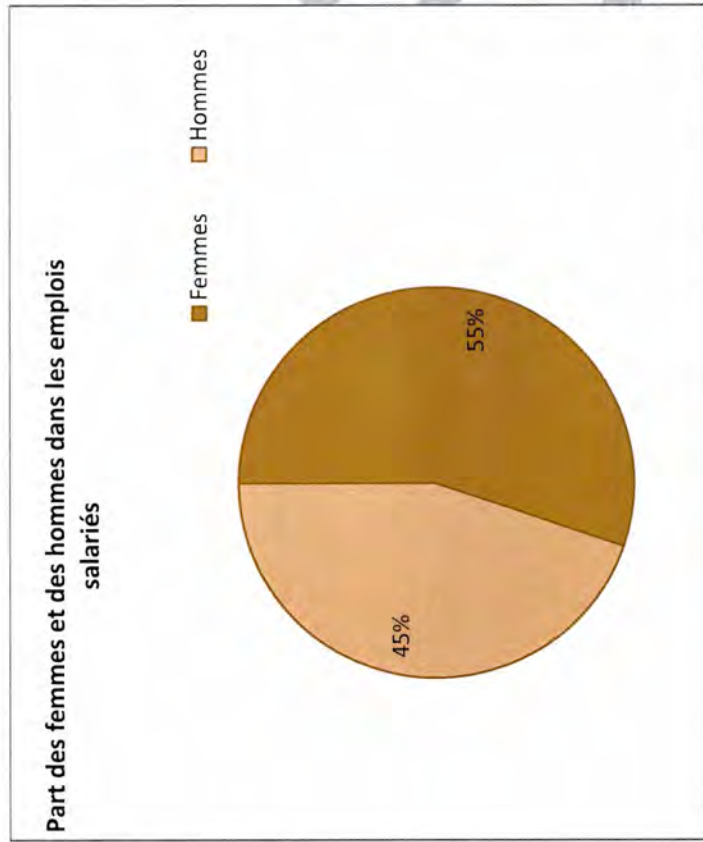
1.3.3. Temps partiels chez les actifs salarié(e)s



La proportion des femmes à temps partiel parmi les salariées (secteur public et privé confondu) est très nettement supérieure à celle des hommes.

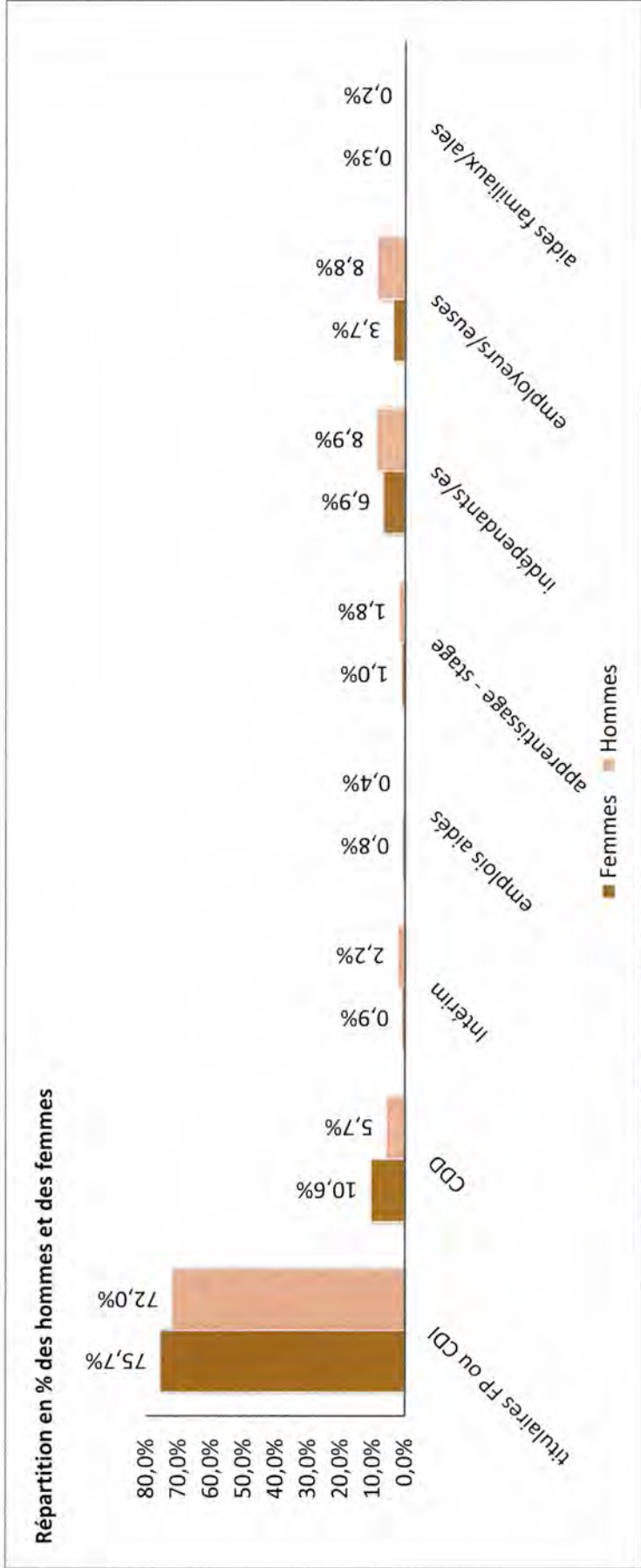
Si les raisons restent à mieux préciser, on ne peut exclure que les facteurs conjoints d'inégalité face à l'emploi et de choix familiaux sur la gestion des enfants en sont, pour partie à l'origine.

1.3.4. Emploi selon le statut professionnel



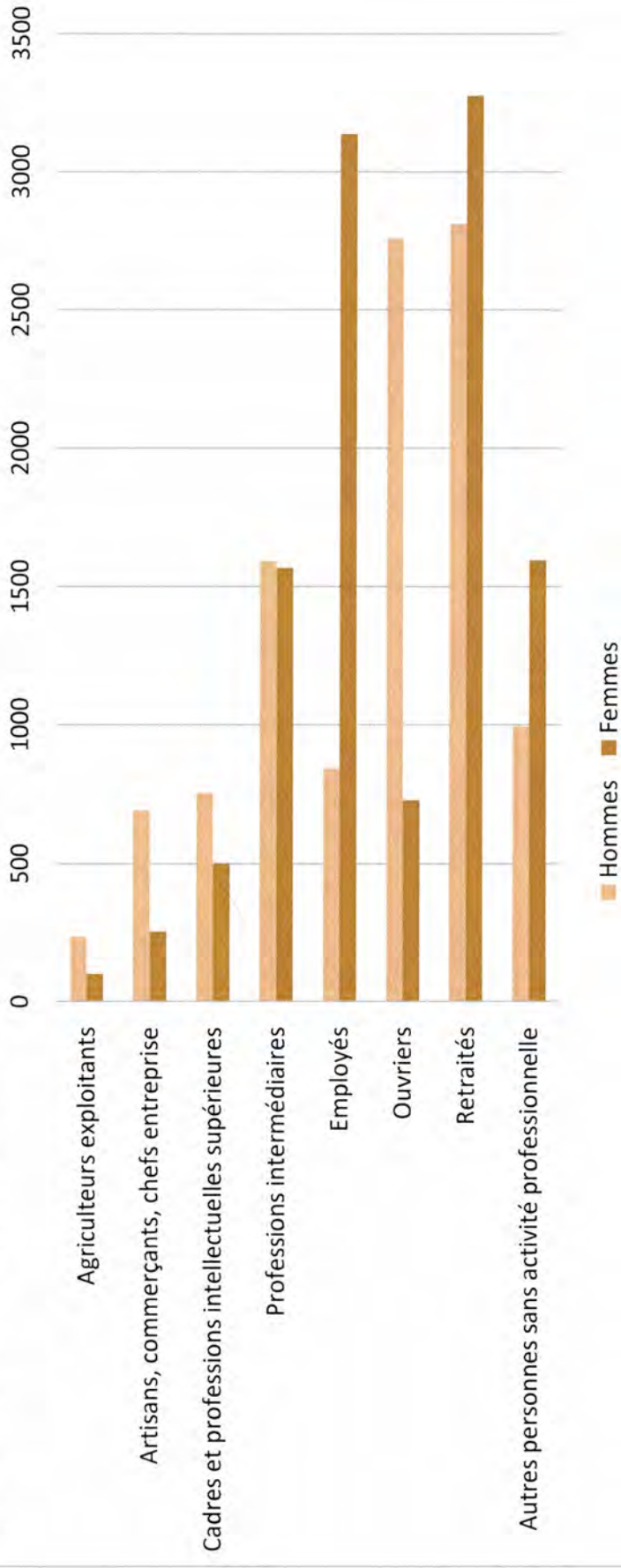
En sachant que les emplois salariés sont souvent caractéristiques de la création d'activité indépendante ou de situation de chef d'entreprise, les différences de proportions ci-dessus peuvent également avoir valeur d'indicateur plus général dans les rapports d'égalité femme/homme d'un point de vue de la sociologie du travail.

1.3.5. Statut et conditions d'emploi



1.3.6.Catégories Socio-Professionnelles*

Répartition par Catégories Socio-Professionnelles



* Hors communes de Cardan, Escoussans, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions

Répartition Toutes CSP confondues - Hors Retraités et Sans Activité

Hommes Femmes



Répartition CSP - Artisans, commerçants, chefs entreprise

Hommes Femmes



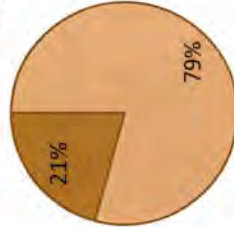
Répartition CSP - Cadres professions intellectuelles supérieures

Hommes Femmes



Répartition CSP - Ouvriers

Hommes Femmes



Répartition CSP - Retraités

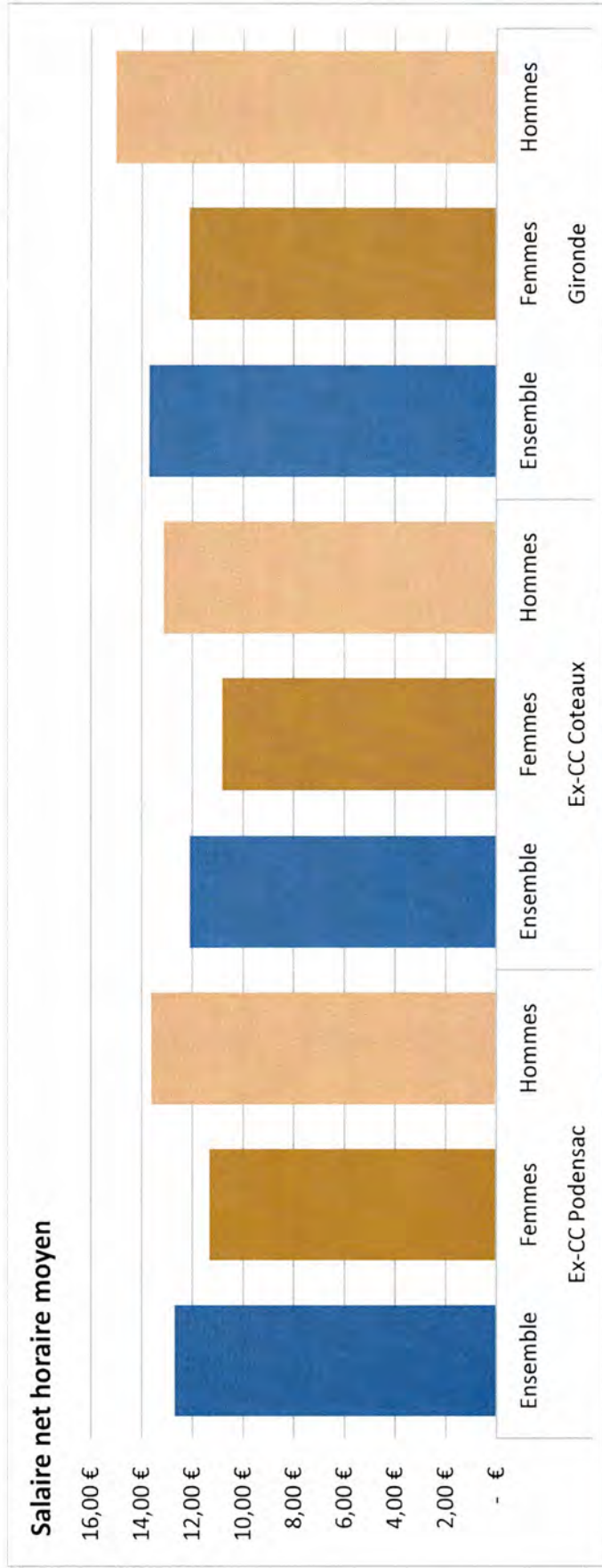
Hommes Femmes



Malgré le plus haut niveau de qualification des femmes vu plus haut, on constate très nettement leur sous-représentation parmi les professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprise. Ces données révèlent ainsi une forte incohérence entre le niveau de formation et les responsabilités qu'elles assument réellement dans le monde du travail.

A contrario, la forte représentation des hommes dans les qualifications de type BEP/CAP apparaît tout à fait cohérente avec leur représentation au sein de la catégorie des ouvriers.

1.4. Revenus d'activité*

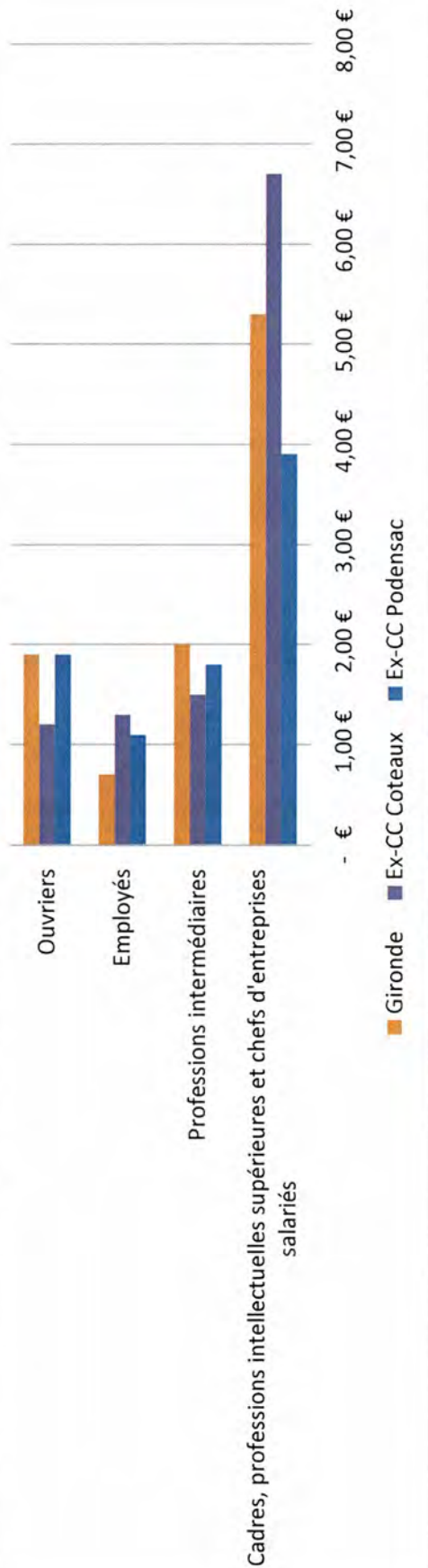


Si les données statistiques disponibles ne permettent pas d'avoir une vision globale des salaires nets moyens de l'ensemble du territoire, on peut légitimement supposer aux vues des données ci-dessous que les niveaux de rémunérations se situent en deçà des moyennes girondines (13.70€), aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

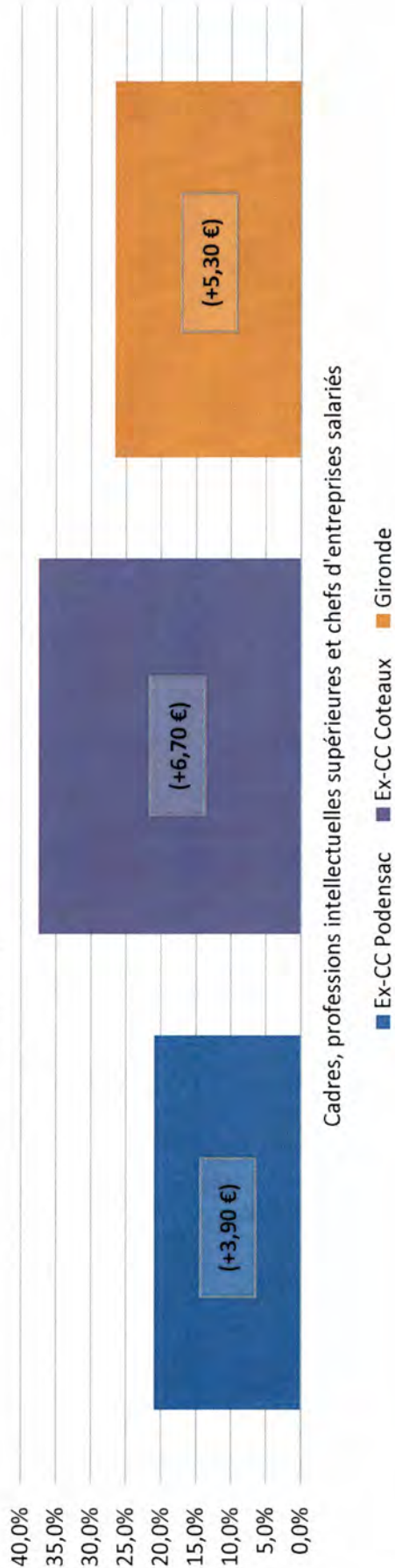
On peut également constater une légère disparité entre les territoires des ex-Communautés de communes de Podensac et des Coteaux de Garonne.

* Hors communes de Cardan, Escoussans, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions

Différence de salaire horaire net moyen entre les hommes et les femmes, selon la Catégorie Socio-Professionnelle



Différence de salaire horaire net moyen entre les hommes et les femmes - Cadres, prof intellectuelles sup, chefs d'entreprises



On constate que le salaire net horaire moyen des hommes est supérieur à celui des femmes, et ce dans toutes les catégories sociales.

De plus, il est tout à fait notable, lorsque l'on observe les choses dans le détail, la sous-représentation des femmes parmi les cadres et chefs d'entreprises se cumule également avec des différences de traitement salariales significatives.

Cela s'avère particulièrement vrai sur le territoire de l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne où les hommes de cette CSP gagnent en moyenne 37% de plus que les femmes pour une heure de travail, soit 6,70€ de différence.

2. PUBLIC ACCUEILLI

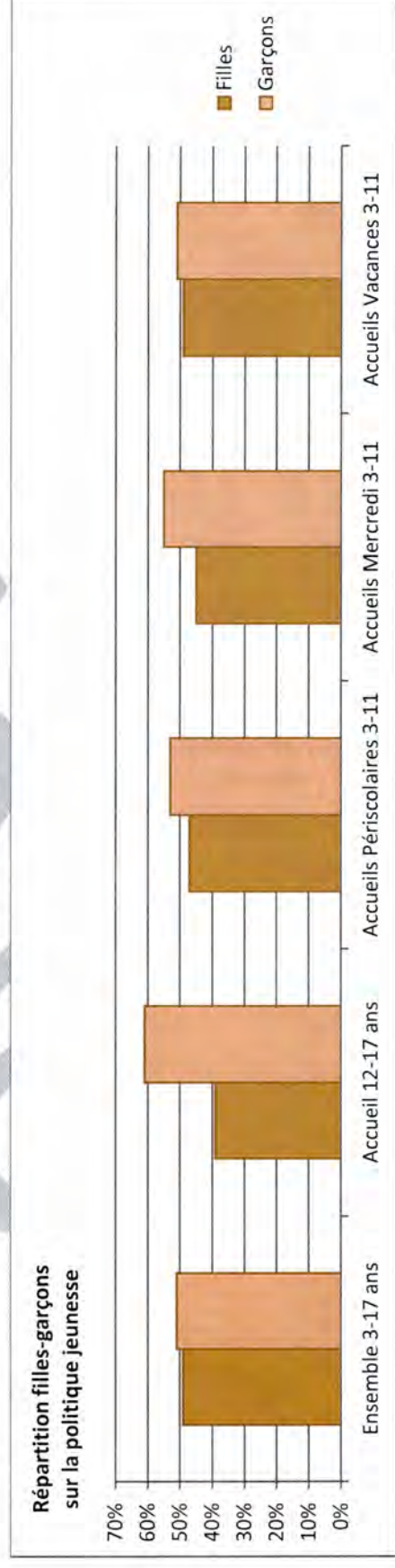
Avant-propos :

En raison du manque de paramétrage des progiciels de gestion d'activité des structures, et les différences des process de veille statistique à l'échelle du nouveau découpage intercommunal, il n'est pas possible de présenter des données exhaustives sur la population accueillie.

Les éléments présentés ci-dessous se concentreront donc sur les publics accueillis au sein des structures enfance et jeunesse gérées en 2016 par l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne et l'ex-Communauté de communes de Podensac ainsi que ceux fréquentant la Médiathèque de Podensac.

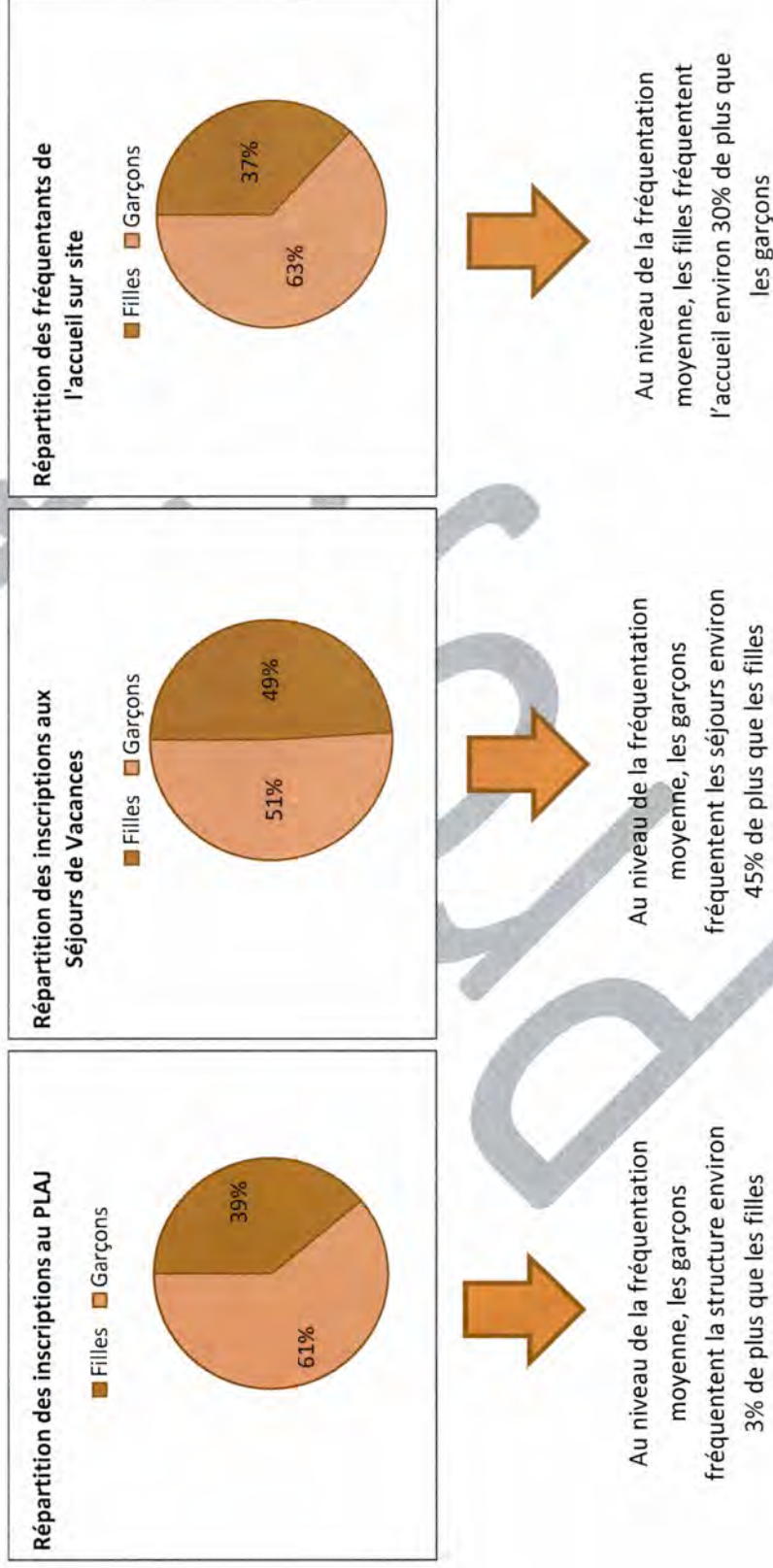
2.1. Politique Enfance et Jeunesse

2.1.1. Structures d'accueil 3-17 ans de l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne

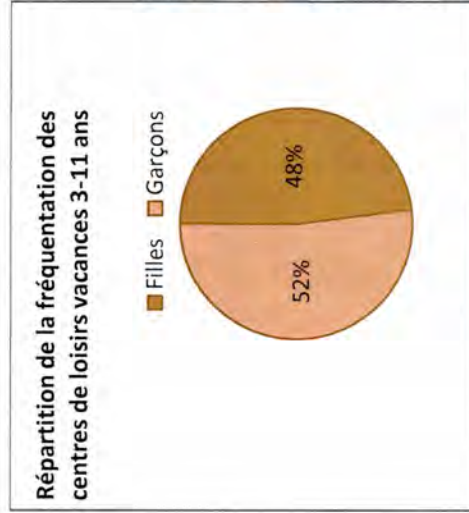
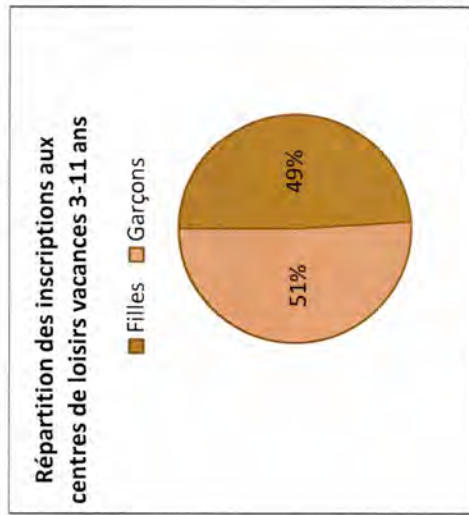


Au-delà des simples constats révélés par ces proportions, leur interprétation n'apparaît pas réellement possible sans une mise en proportion des enfants des mêmes tranches d'âge présents sur le territoire (donnés d'impact territorial), aujourd'hui inaccessibles.

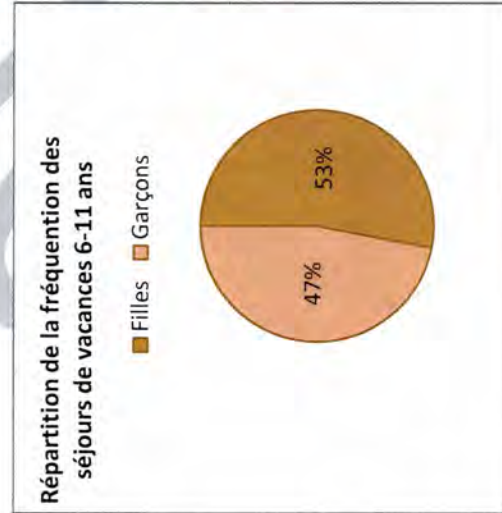
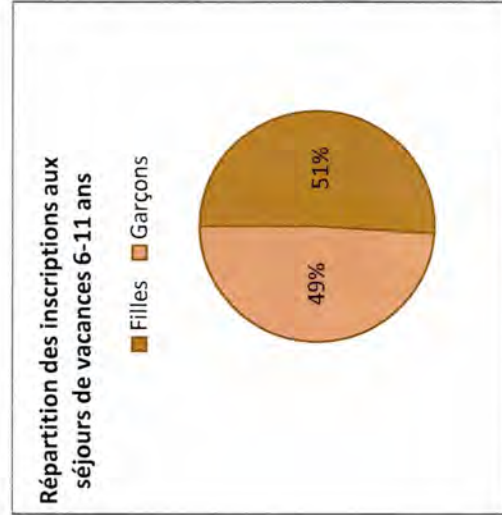
2.1.2. Détail du Point Loisirs Accueil Jeunes des Coteaux de Garonne (12-17 ans)



2.1.3. Détail des vacances 3-11 ans sur l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne

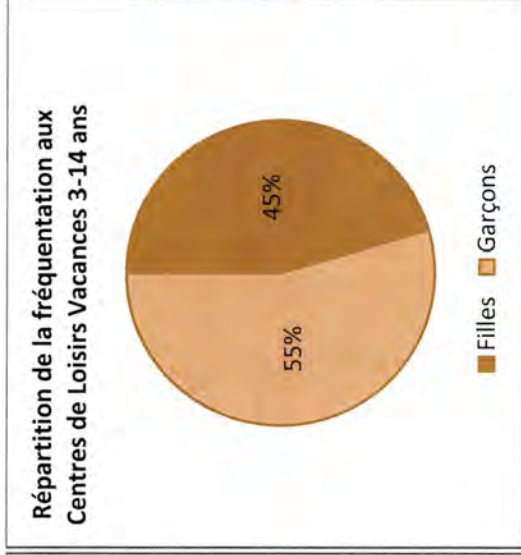
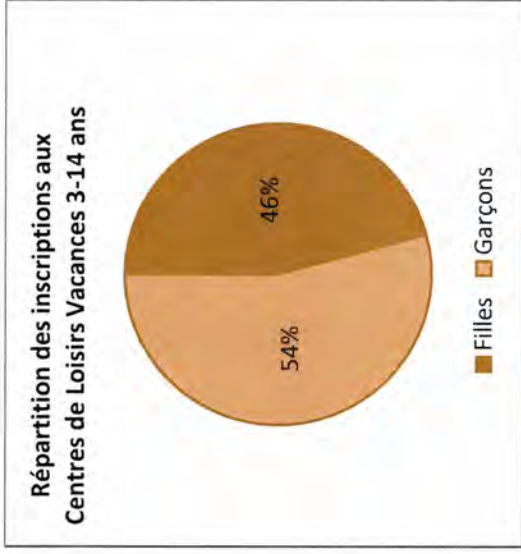


Au regard de leur représentation parmi les inscrits, les garçons et les filles ont une fréquentation à peu près équivalente des centres de loisirs vacances du territoire de l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Garonne.

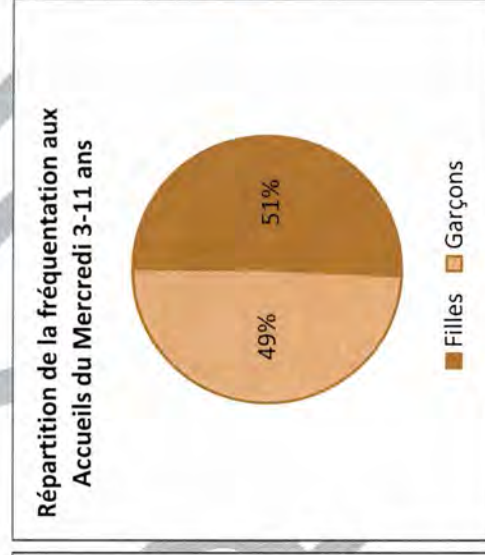
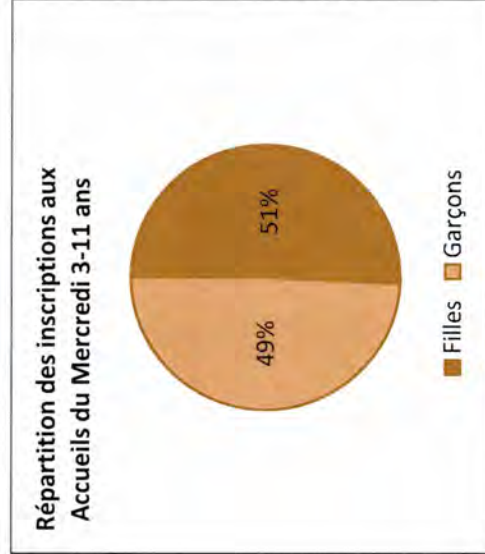


Au regard de leur représentation parmi les inscrits, on constate que les filles fréquentent légèrement plus les séjours que les garçons. Il n'apparaît pas possible d'en dire d'avantage sans un travail plus fin, à la fois sur les données des années antérieures, et sur l'attractivité potentielle des contenus proposés.

2.1.4. Détail des accueils mercredis et vacances sur l'ex-Communauté de communes de Podensac



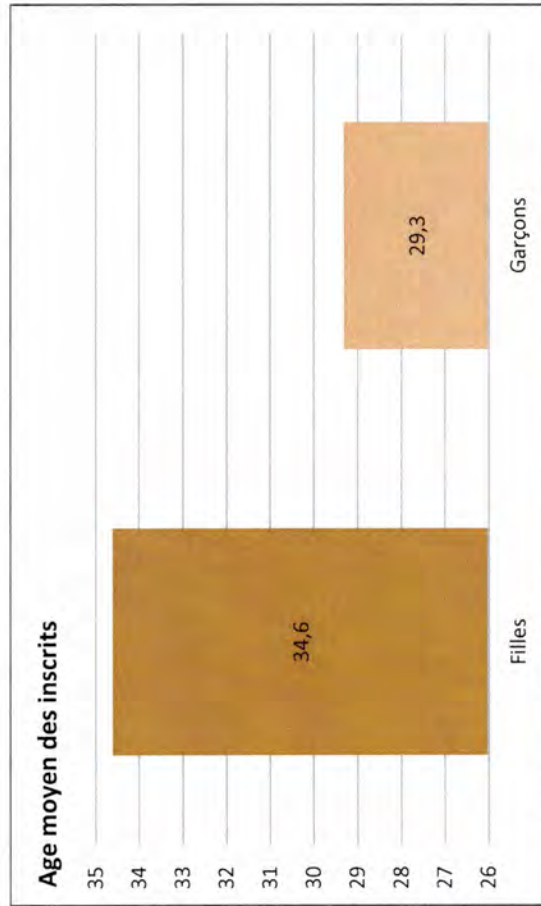
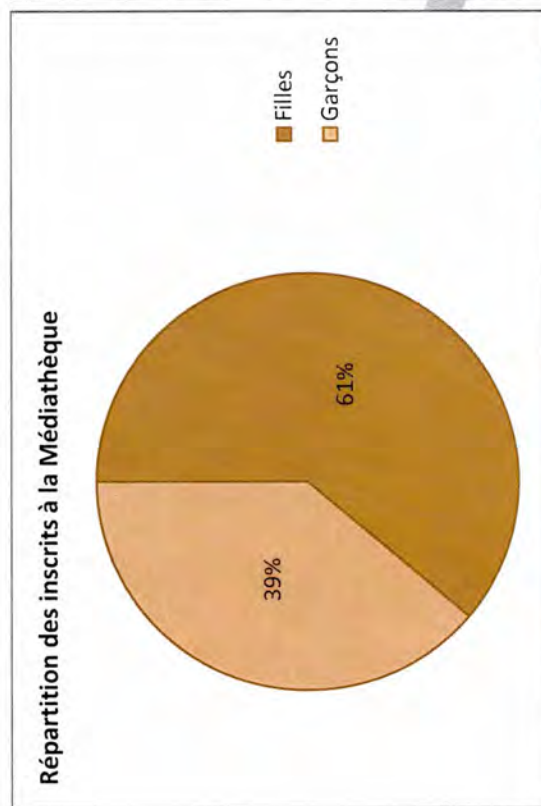
Au regard de leur représentation parmi les inscrits, les garçons et les filles ont une fréquentation à peu près équivalente des centres de loisirs vacances du territoire de l'ex-Communauté de communes de Podensac.



Au regard de leur représentation parmi les inscrits, les garçons et les filles ont une fréquentation équivalente des accueils du mercredi du territoire de l'ex-Communauté de communes de Podensac.

2.2. Politique Culturelle

2.2.1. Public de la Médiathèque de Podensac



Les données ci-dessus tendraient à démontrer que les filles lisent d'avantage que les garçons. Néanmoins, une analyse plus fine semblerait nécessaire pour mieux déterminer certains phénomènes, en faisant notamment une distinction entre les enfants fréquentant l'établissement avec leurs parents et les personnes y accédant de façon autonome.

PERSPECTIVES POUR 2018 ET A VENIR

- Intégrer la veille statistique de l'évolution du territoire à la démarche de Projet Social de Territoire, au titre de la réponse aux besoins sociaux de la population.
- Développer, au sein des services communautaires, des indicateurs d'évaluation de la politique conduite en matière d'égalité femmes/hommes et de son impact sur la population.
- Accompagner les services à développer des outils de mesure de leur activité, et notamment en matière d'égalité femme/homme : repenser les outils et la formation des personnels à les utiliser. Au besoin, développer des outils plus performants, investir en logiciels adaptés.
- Adapter les services aux familles pour améliorer la prise en compte effective de la situation des femmes, et notamment la monoparentalité, les facteurs de précarité et les problématiques d'accessibilité.
- Accompagner les structures d'accueil de mineurs dans leurs projets, de façon à vérifier / mieux prendre en compte les logiques d'équité et de mixité (y compris de genre) dans les activités proposées et la pédagogie mise en œuvre.
- Contribuer à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et familiale dans l'évolution des fonctionnements des services dédiés aux familles (horaires, démarches administratives...).
- Faciliter l'accessibilité (tarifaire, géographique et culturelle) des familles les plus fragilisées aux services locaux, structures socioculturelles, culturelles et sportives.
- Conduire un audit des structures sportives, et de leur fréquentation par les femmes.
- Au regard des indicateurs de précarité et d'inégalités relevés, développer les espaces et les actions de soutien aux fonctions parentales et plus globalement, de lutte contre l'isolement éducatif.
- A l'appui du Projet Social de Territoire, travailler à un meilleur maillage territorial des acteurs (institutionnels, intercommunaux, communaux, associatifs...) de façon à mieux prendre en compte les besoins de la population, et à accentuer la logique de mutualisation et de complémentarité des réponses.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2018083
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-2018083-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-2018083-DE-1-1_0.xml	text/xml	988
nom de original:		
2018_083_RH_RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES 2017.pdf	application/pdf	185415
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-2018083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185415
nom de original:		
2018_083_Rapport_galit_femmes hommes_ ann_e 2017.pdf	application/pdf	1297848
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180502-2018083-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1297848

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2018 à 16h01min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2018 à 16h01min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2018 à 16h01min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2018 à 16h17min13s	Reçu par le MI le 2018-05-15



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	42	Exprimés :	43
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	1	<u>POUR</u> :	43
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/083

RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : M. Jocelyn Doré

VU la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, publiée au Journal Officiel le 05 août 2014 ;

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et la sécurisation des parcours professionnels ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales précisant le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport ;

VU le protocole d'accord du 08 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé avec l'ensemble des organisations syndicales et les représentants des employeurs publics ;

VU la présentation faite en Comité technique du 03 avril 2018 ;

VU le rapport égalité femmes hommes exposé ce jour pour l'année 2017 ;

CONSIDERANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Il a été rappelé dans l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

CONSIDERANT que la loi du 04 août 2014 précise que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport égalité femmes hommes avant le vote du budget. Ce rapport doit se décliner en deux parties : la première est dédiée à un diagnostic interne et la seconde doit mettre en valeur les actions menées ;

CONSIDERANT que, eu égard au diagnostic interne, le principe d'égalité professionnelle et de traitement entre les femmes et les hommes a, également, été précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

CONSIDERANT que le 08 mars 2013, un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales et les représentants des employeurs publics. Il comporte un ensemble de 15 mesures.

La première d'entre elles rend obligatoire l'élaboration d'un rapport de situation com élargissant ainsi à la fonction publique une obligation qui incombait déjà aux entreprises (loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 portant modification du Code du Travail et du Code Pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes). Son objectif est d'assurer l'égalité professionnelle en réduisant les inégalités ;

Par ailleurs, depuis cet accord de 2013 d'autres lois ont fait progresser l'égalité professionnelle ; ainsi l'obligation de représentation « équilibrée » dans l'encadrement supérieur et lors des prochaines élections professionnelles pour les instances. En outre il est inscrit dans le statut, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Il en est de même pour les condamnations des agissements sexistes, inscrites dans le statut général de la fonction publique.

CONSIDERANT que, eu égard au diagnostic en matière de politiques publiques, les collectivités territoriales doivent s'engager selon leur compétence dans une dizaine de domaines : lutte contre les violences faites aux femmes et leurs atteintes à leur dignité, lutte contre la précarité des femmes, égal accès aux mandats... Par exemple en matière de commande publique : ne pourront soumissionner à un marché que les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédente celle du lancement de la consultation, auront mis en œuvre l'obligation de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes de l'entreprise. Cela s'applique aussi aux délégations de service public.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Convergence Garonne présente son premier rapport post-fusion. Les indicateurs sont issus de nouvelle entité née au 1^{er} janvier 2017.

A cette date, la Communauté de communes compte 157 agents titulaires et contractuels permanents. La répartition entre les femmes et les hommes est la suivante : 29% d'hommes et 71% de femmes.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport sur l'égalité femmes hommes tel que joint en annexe de la présente délibération.

Le Président,

*-certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2018083
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-2018083-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-2018083-DE-1-1_0.xml	text/xml	988
nom de original:		
2018_083_RH_RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES 2017.pdf	application/pdf	185415
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-2018083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185415
nom de original:		
2018_083_Rapport_galit_femmes hommes_ ann_e 2017.pdf	application/pdf	1297848
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180502-2018083-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1297848

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2018 à 16h01min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2018 à 16h01min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2018 à 16h01min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2018 à 16h17min13s	Reçu par le MI le 2018-05-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	42	Exprimés :	36	(D. CAVAILLOLS, L. CHOLLON, D. CLAVIER,
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	7	J.-P. MANCEAU, A.-M. PENEAU, P. RAPET,
<u>Absents</u> :	1	<u>POUR</u> :	35	M. TRUFFART)
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	1	(M.-D. ANGULO)

2018/084

BUDGET - REVISION ET ADOPTION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. P. Dubourg

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales par lesquels les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluri-annuel ;

VU les résultats du compte administratif 2017, des autorisations de programme et crédits de paiement qui y étaient inscrites ;

VU la durée de réalisation de ces opérations qui nécessitent des paiements sur plusieurs exercices comptables ;

VU la délibération n°2017/130 relative à l'ouverture des AP/CP pour les travaux « ORTERRA », « PLUI » et « Gironde Numérique » ;

VU la modification du planning de réalisation de ces projets ;

CONSIDERANT les travaux de la Commission Finances du 23 avril 2018 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que les AP/CP pour les opérations précitées seront modifiées de la manière suivante :

AP/CP n° 2017-01 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Projet : Elaboration d'un plan local d'urbanisme communautaire.

Imputation & Objet	Montant AP/CP Voté	Réalisé 2017	CP Prévisionnel 2018	CP Prévisionnel 2019	CP Prévisionnel 2020
OP 66 202-01	500 000 €	227.05 €	168 230 €	200 000 €	131 542.95 €

AP/CP n° 2017-02 Couverture numérique THD - phase 1 (Gironde Numérique)

Projet : Investissement pour la mise en oeuvre de la phase 1 du plan Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de communes afin de permettre à la population et aux entreprises un meilleur accès à l'internet et au numérique.

Imputation & Objet	Montant AP/CP Voté	Réalisé 2017	CP Prévisionnel 2018	CP Prévisionnel 2019	CP Prévisionnel 2020
OP 67 2313-01	1 154 550 €	0 €	100 000 €	175 758 €	175 758 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20180502-D2018084-DE

CP Prévisionnel 2021	CP Prévisionnel 2022	CP Prévisionnel 2023	CP Prévisionnel 2024
175 758 €	175 758 €	175 758 €	175 760 €

AP/CP n° 2017-03 ORTERRA

Projet : Création d'un centre d'interprétation oeno-touristique à Sainte-Croix-du-Mont.

Imputation & Objet	Montant AP/CP Voté	Réalisé 2017	CP Prévisionnel 2018	CP Prévisionnel 2019	CP Prévisionnel 2020
OP 70 2313-95	1 315 562 €	0 €	50 000 €	895 562 €	370 000 €

DECIDE de créer une AP/CP pour la construction d'un Multi-accueil sur la commune de Cérons.

AP/CP n° 2018-01 MA de Cérons



Imputation & Objet	Montant AP/CP Voté	CP Prévisionnel 2018	CP Prévisionnel 2019	CP Prévisionnel 2020
OP 58 2313-64	1 193 383 €	146 383 €	747 000 €	300 000 €

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018084
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	REVISION ET ADOPTION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018084-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20180502-D2018084-DE-1-1_0.xml	text/xml	894
<i>nom de original:</i> 2018_084_BUDGET_REVISION ET ADOPTION D_AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT.pdf	application/pdf	191457
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-200069581-20180502-D2018084-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191457

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 09h43min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 09h43min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 09h44min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h05min24s	Reçu par le MI le 2018-05-16

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
Nombre de membres présents.....
Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
Contre.....
Abstentions.....

Date de convocation : 24/2018

Le Président,
Bernard MATEILLE

Présenté par Bernard MATEILLE,

A PODENSAC, le 2 mai 2018
Président,

Délibéré par Les conseillers communautaire réuni en session ordinaire

A PODENSAC, le 2 Mai 2018

Les membres Les conseillers communautaires,



MATEILLE Bernard
Président

DORÉ Jocelyn
1^{er} Vice-Président

DUBOURG Philippe
2^e Vice-Président

QUEYRENS Alain
3^e Vice-Président

PORTA Sylvie
5^e Vice-Président

DOREAU Sylvia-Mylène
6^e Vice-Président

PELLETANT Jean-Marc
7^e Vice-Président

BAPSALLE Jean-Gilbert
8^e Vice-Président

CAZIMAJOU Didier
9^e Vice-Président

SOULE Jean-Patrick
10^e Vice-Président

GAUTHIER Jérôme
11^e Vice-Président

GAUTHIER Marc
12^e Vice-Président

ANGULO Marie-Dolorès
Conseillère communautaire

BARADUC Line
Conseillère communautaire

BERNARD Jean-Claude
Conseiller communautaire

BERRON Eliane
Conseillère communautaire

CAVAILLOLS Dominique
Conseiller communautaire

CHATELIER Jean-Jacques
Conseiller communautaire

CHOLLON Lionel
Conseiller communautaire

CLAMOUR Jean-Noël
Conseiller communautaire

CLAVIER Dominique
Conseiller communautaire

DAL'CIN Jean-François
Conseiller communautaire

DAURAT François
Conseiller communautaire

DRÉAU Bernard
Conseiller communautaire

DUBOURG Daniel
Conseiller communautaire

DUCOS Laurence
Conseillère communautaire

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

FAUBET Dominique
Conseiller communautaire
P/o Pascal RAPET

FORTINON Maryse
Conseillère communautaire

LATAPY Michel
Conseiller communautaire

MANCEAU Jean-Pierre
Conseiller communautaire

MEUNIER Laurence
Conseillère communautaire

Pouvoir à Jean-Pierre MANCEAU

PEIGNEY Patricia
Conseillère communautaire

PEREZ Jean-Claude
Conseiller communautaire

REYNE Denis
Conseiller communautaire

TRUFFART Mathieu
Conseiller communautaire

FORESTIÉ Christine
Conseillère communautaire

GILLÉ Hervé
Conseiller communautaire

LAULAN Corinne
Conseillère communautaire

MASSIEU André
Conseiller communautaire

MORENO Guy
Conseiller communautaire

PENEAU Anne-Marie
Conseillère communautaire

PEYRONNIN Magy
Conseillère communautaire

TRÉNIT Bruno
Conseiller communautaire

Certifié exécutoire par Bernard MATEILLE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____ ,
et de la publication le _____

A _____ le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018085
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET PRINCIPAL
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018085-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018085-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
<i>nom de original:</i>		
2018_085_BUDGET_VOTE DU BUDGET PRINCIPAL .pdf	application/pdf	175400
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018085-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175400
<i>nom de original:</i>		
2018_085_PAGE SIGNATURE BP 2018 BUDGET PRINCIPAL.pdf	application/pdf	707569
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018085-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	707569

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 09h57min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 09h57min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 09h58min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h07min24s	Reçu par le MI le 2018-05-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents :	43	Exprimés :	42
dont suppléants : ...	1	Abstentions :	0
Absents :	2	POUR :	35
pouvoirs :	1	CONTRE :	7

(D. CAVAILLOLS, L. CHOLLON, L. DUCOS,
J-P. MANCEAU, A. MASSIEU, A-M. PENEAU,
P. RAPET)

2018/085

BUDGET - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. P. Dubourg

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par Monsieur le Président pour l'année 2018, et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme 14 914 007.07 € compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 5 553 472.65 € compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;
- Le produit fiscal prévisionnel (contributions directes) est de 6 180 077 € ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018085
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET PRINCIPAL
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018085-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018085-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
nom de original:		
2018_085_BUDGET_VOTE DU BUDGET PRINCIPAL .pdf	application/pdf	175400
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018085-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175400
nom de original:		
2018_085_PAGE SIGNATURE BP 2018 BUDGET PRINCIPAL.pdf	application/pdf	707569
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018085-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	707569

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 09h57min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 09h57min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 09h58min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h07min24s	Reçu par le MI le 2018-05-16



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018086
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.2.2 - vote de taux
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018086-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018086-DE-1-1_0.xml	text/xml	1029
nom de original:		
2018_086_BUDGET_VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.pdf	application/pdf	193050
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018086-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	193050
nom de original:		
2018_086_ETAT FDL 1259.pdf	application/pdf	1108073
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018086-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1108073

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 11h39min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 11h39min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 14h01min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 14h02min25s	Reçu par le MI le 2018-05-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42	
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	0	
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	41	
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	1	(J-P. MANCEAU)

2018/086

BUDGET - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapporteur : M. P. Dubourg

Monsieur le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la Communauté de communes pour l'année 2018 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année n - 1	Bases notifiées	Taxes (taux n-1)
Taxe d'habitation	28 075 809 €	29 419 000 €	10.22 %
Taxe sur le foncier bâti	24 433 119 €	25 336 000 €	3.43 %
Taxe sur le foncier non bâti	1 159 120 €	1 221 000 €	10.94 %
Cotisation foncière des entreprises	7 912 032 €	8 073 000 €	26.88 %

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et des produits attendus des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFER, TASCOM), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2018 est de 5 162 708 €.

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants ;

VU l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales ;

VU le budget primitif voté par délibération du Conseil Communautaire ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 :

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20180502-D2018086-DE

Taxes	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	29 419 000 €	10.22 %	3 006 622 €
Taxe sur le foncier bâti	25 336 000 €	3.43 %	869 025 €
Taxe sur le foncier non bâti	1 221 000 €	10.94 %	133 577 €
Cotisation foncière des entreprises	8 073 000 €	26.88 %	2 170 853 €
		Total	6 180 077 €

FIXE le taux CFE mis en réserve à 0.390 % ;



CHARGE Monsieur le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018086
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.2.2 - vote de taux
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018086-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018086-DE-1-1_0.xml	text/xml	1029
nom de original:		
2018_086_BUDGET_VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.pdf	application/pdf	193050
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018086-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	193050
nom de original:		
2018_086_ETAT FDL 1259.pdf	application/pdf	1108073
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018086-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1108073

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 11h39min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 11h39min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 14h01min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 14h02min25s	Reçu par le MI le 2018-05-16

BP2018 C.D.C DECHETS MENAGERS PODENSAC C.D.C Ordures Ménagères

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 27/4/2018

Le Président,
Bernard MATEILLE

Présenté par Bernard MATEILLE,

A PODENSAC le 2 Mai 2018

Président,,

Délibéré par Les conseillers communautaires réuni en session ordinaire

A PODENSAC le 2 Mai 2018

Les membres Les conseillers communautaires ,

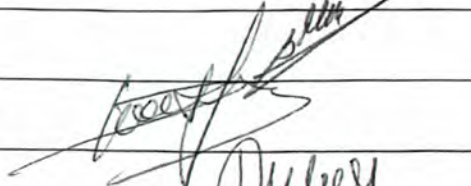
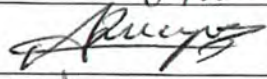
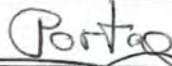
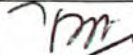





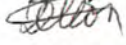
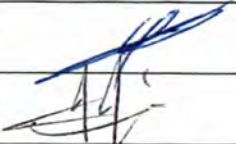

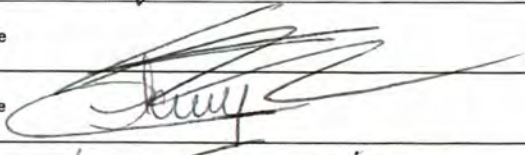
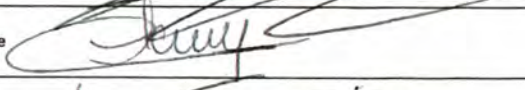


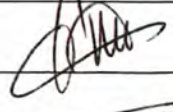




Certifié exécutoire par Bernard MATEILLE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A _____ le _____

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Les membres Les conseillers communautaires,

MATEILLE Bernard	Président	
DORÉ Jocelyn	1° Vice-Président	
DUBOURG Philippe	2° Vice-Président	
QUEYRENS Alain	3° Vice-Président	
PORTA Sylvie	5° Vice-Président	
DOREAU Sylvia-Mylène	6° Vice-Président	
PELLETANT Jean-Marc	7° Vice-Président	
BAPSALLE Jean-Gilbert	8° Vice-Président	
CAZIMAJOU Didier	9° Vice-Président	
SOULE Jean-Patrick	10° Vice-Président	
GAUTHIER Jérôme	11° Vice-Président	
GAUTHIER Marc	12° Vice-Président	
ANGULO Marie-Dolorès	Conseillère communautaire	
BARADUC Line	Conseillère communautaire	
BERNARD Jean-Claude	Conseiller communautaire	
BERRON Eliane	Conseillère communautaire	
CAVAILLOLS Dominique	Conseiller communautaire	
CHATELIER Jean-Jacques	Conseiller communautaire	
CHOLLON Lionel	Conseiller communautaire	
CLAMOUR Jean-Noël	Conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique	Conseiller communautaire	
DAL'CIN Jean-François	Conseiller communautaire	
DAURAT François	Conseiller communautaire	
DRÉAU Bernard	Conseiller communautaire	
DUBOURG Daniel	Conseiller communautaire	
DUCOS Laurence	Conseillère communautaire	

FAUBET Dominique	Conseiller communautaire	P/ Pascal RAPET	Envoyé en préfecture le 16/05/2018 Reçu en préfecture le 16/05/2018 Affiché le SLO ID : 033-200069581-20180502-D2018087-DE
FORESTIÉ Christine	Conseillère communautaire		
FORTINON Maryse	Conseillère communautaire		
GILLÉ Hervé	Conseiller communautaire		
LATAPY Michel	Conseiller communautaire		
LAULAN Corinne	Conseillère communautaire		
MANCEAU Jean-Pierre	Conseiller communautaire		
MASSIEU André	Conseiller communautaire		
MEUNIER Laurence	Conseillère communautaire	Pouvoir à Jean-Claude BERNARD	
MORENO Guy	Conseiller communautaire		
PEIGNEY Patricia	Conseillère communautaire		
PENEAU Anne-Marie	Conseillère communautaire		
PEREZ Jean-Claude	Conseiller communautaire		
PEYRONNIN Maguy	Conseillère communautaire		
REYNE Denis	Conseillère communautaire		
TRÉNIT Bruno	Conseiller communautaire		
TRUFFART Mathieu	Conseiller communautaire		

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A Le



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018087
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018087-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018087-DE-1-1_0.xml	text/xml	1048
<i>nom de original:</i>		
2018_087_BUDGET_VOTE DU BUDGET DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA .pdf	application/pdf	176138
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018087-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	176138
<i>nom de original:</i>		
2018_087_PAGE SIGNATURE BP 2018 DM PODENSAC.pdf	application/pdf	926347
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018087-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	926347

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h08min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h08min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h08min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h09min36s	Reçu par le MI le 2018-05-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u>		<u>Votes</u>	
Présents :	41	Exprimés :	40
dont suppléants : ...	1	Abstentions :	2 (L. CHOLLON, J-P. MANCEAU)
Absents :	2	POUR :	40
pouvoirs :	1	CONTRE :	0

2018/087

BUDGET - VOTE DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA

Rapporteur : M. P. Dubourg

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2018 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 467 070.39 €, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 239 972.91 €, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018087
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018087-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-200069581-20180502-D2018087-DE-1-1_0.xml	text/xml	1048
nom de original: 2018_087_BUDGET_VOTE DU BUDGET DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA .pdf	application/pdf	176138
nom de métier: 99_DE-033-200069581-20180502-D2018087-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	176138
nom de original: 2018_087_PAGE SIGNATURE BP 2018 DM PODENSAC.pdf	application/pdf	926347
nom de métier: 99_AU-033-200069581-20180502-D2018087-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	926347

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h08min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h08min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h08min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h09min36s	Reçu par le MI le 2018-05-16

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice.....
Nombre de membres présents.....
Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
Contre.....
Abstentions.....

Date de convocation : 21/4/2018

Le Président,
Bernard MATEILLE

Présenté par Bernard MATEILLE,

A PODENSAC le 2 Mai 2018

Président,,

Délibéré par Les conseillers communautaires réuni en session ordinaire

A PODENSAC le 2 Mai 2018

Les membres Les conseillers communautaires ,




Certifié exécutoire par Bernard MATEILLE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A _____ le _____

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Les membres Les conseillers communautaires,

MATEILLE Bernard	Président	
DORÉ Jocelyn	1° Vice-Président	
DUBOURG Philippe	2° Vice-Président	
QUEYRENS Alain	3° Vice-Président	
PORTA Sylvie	5° Vice-Président	
DOREAU Sylvia-Mylène	6° Vice-Président	
PELLETANT Jean-Marc	7° Vice-Président	
BAPSALLE Jean-Gilbert	8° Vice-Président	
CAZIMAJOU Didier	9° Vice-Président	
SOULE Jean-Patrick	10° Vice-Président	
GAUTHIER Jérôme	11° Vice-Président	
GAUTHIER Marc	12° Vice-Président	
ANGULO Marie-Dolorès	Conseillère communautaire	
BARADUC Line	Conseillère communautaire	
BERNARD Jean-Claude	Conseiller communautaire	
BERRON Eliane	Conseillère communautaire	
CAVAILLOLS Domonique	Conseiller communautaire	
CHATELIER Jean-Jacques	Conseiller communautaire	
CHOLLON Lionel	Conseiller communautaire	
CLAMOUR Jean-Noël	Conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique	Conseiller communautaire	
DAL'CIN Jean-François	Conseiller communautaire	
DAURAT François	Conseiller communautaire	
DRÉAU Bernard	Conseiller communautaire	
DUBOURG Daniel	Conseiller communautaire	
DUCOS Laurence	Conseillère communautaire	

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le

510

ID : 033-200069581-20180502-D2018088-DE

FAUBET Dominique	Conseiller communautaire	Pb Pascal RAPER
FORESTIÉ Christine	Conseillère communautaire	Christine Forestié
FORTINON Maryse	Conseillère communautaire	Maryse Fortinon
GILLÉ Hervé	Conseiller communautaire	Hervé Gillé
LATAPY Michel	Conseiller communautaire	Michel Latapy
LAULAN Corinne	Conseillère communautaire	Corinne Laulan
MANCEAU Jean-Pierre	Conseiller communautaire	Jean-Pierre Manceau
MASSIEU André	Conseiller communautaire	André Massieu
MEUNIER Laurence	Conseillère communautaire	Pouvoir à Jean-Claude BERNARD
MORENO Guy	Conseiller communautaire	Guy Moreno
PEIGNEY Patricia	Conseillère communautaire	Patricia Peigney
PENEAU Anne-Marie	Conseillère communautaire	Anne-Marie Peneau
PEREZ Jean-Claude	Conseiller communautaire	Jean-Claude Perez
PEYRONNIN Maguy	Conseillère communautaire	Maguy Peyronnin
REYNE Denis	Conseillère communautaire	Denis Reyne
TRÉNIT Bruno	Conseiller communautaire	Bruno Trénit
TRUFFART Mathieu	Conseiller communautaire	Mathieu Truffart

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A

Le



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018088
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018088-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018088-DE-1-1_0.xml	text/xml	1048
nom de original:		
2018_088_BUDGET_VOTE DU BUDGET OM GARONNE M4 SANS TVA.pdf	application/pdf	199202
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018088-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199202
nom de original:		
2018_088_PAGE SIGNATURE BP 2018 OM GARONNE.pdf	application/pdf	880160
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018088-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	880160

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h20min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h20min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h20min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h22min21s	Reçu par le MI le 2018-05-16



Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 16/05/2018
Reçu en préfecture le 16/05/2018
Affiché le **17 MAI 2018**
ID : 033-200069581-20180502-D2018088-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u>		<u>Votes</u>	
Présents :	41	Exprimés :	39
dont suppléants : ...	1	Abstentions :	3 (D. CAVAILLOLS, J-P. MANCEAU, A-M. PENEAU)
Absents :	2	POUR :	38
pouvoirs :	1	CONTRE :	1 (L. CHOLLON)

2018/088

BUDGET - VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA

Rapporteur : M. P. Dubourg

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2018 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 147 041.90 €, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 34 412.00 €, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018088
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018088-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018088-DE-1-1_0.xml	text/xml	1048
nom de original:		
2018_088_BUDGET_VOTE DU BUDGET OM GARONNE M4 SANS TVA.pdf	application/pdf	199202
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018088-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199202
nom de original:		
2018_088_PAGE SIGNATURE BP 2018 OM GARONNE.pdf	application/pdf	880160
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018088-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	880160

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h20min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h20min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h20min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h22min21s	Reçu par le MI le 2018-05-16

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le **17 MAI 2018**

ID : 033-200069581-20180502-D2018089-DE

BP2018 C.D.C. Serv. Pub. Asst non collectif C.D.C. Serv. Pub. Asst non collectif

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice..... 43

VOTES : Pour..... 42

Nombre de membres présents..... 41

Contre..... 0

Nombre de suffrages exprimés..... 42

Abstentions..... 0

Date de convocation 27/4/2018

Le Président
Bernard MATEILLE

Présenté par Bernard MATEILLE,

A PODENSAC le 2 Mai 2018

Président,

Délibéré par Les conseillers communautaire réuni en session ordinaire

A PODENSAC le 2 Mai 2018

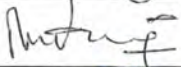
Les membres Les conseillers communautaire.



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Les membres Les conseillers communautaires,

MATEILLE Bernard	Président	
DORÉ Jocelyn	1° Vice-Président	
DUBOURG Philippe	2° Vice-Président	
QUEYRENS Alain	3° Vice-Président	
PORTA Sylvie	5° Vice-Président	
DOREAU Sylvia-Mylène	6° Vice-Président	
PELLETANT Jean-Marc	7° Vice-Président	
BAPSALLE Jean-Gilbert	8° Vice-Président	
CAZIMAJOU Didier	9° Vice-Président	
SOULE Jean-Patrick	10° Vice-Président	
GAUTHIER Jérôme	11° Vice-Président	
GAUTHIER Marc	12° Vice-Président	
ANGULO Marie-Dolorès	Conseillère communautaire	
BARADUC Line	Conseillère communautaire	
BERNARD Jean-Claude	Conseiller communautaire	
BERRON Eliane	Conseillère communautaire	
CAVAILLOLS Dominique	Conseiller communautaire	
CHATELIER Jean-Jacques	Conseiller communautaire	
CHOLLON Lionel	Conseiller communautaire	
CLAMOUR Jean-Noël	Conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique	Conseiller communautaire	
DAL'CIN Jean-François	Conseiller communautaire	
DAURAT François	Conseiller communautaire	
DRÉAU Bernard	Conseiller communautaire	
DUBOURG Daniel	Conseiller communautaire	
DUCOS Laurence	Conseillère communautaire	

FAUBET Dominique	Conseiller communautaire	P/O Pascal RAPET	Envoyé en préfecture le 16/05/2018 Reçu en préfecture le 16/05/2018 Affiché le  ID : 033-200069581-20180502-D2018089-DE
FORESTIÉ Christine	Conseillère communautaire		
FORTINON Maryse	Conseillère communautaire		
GILLÉ Hervé	Conseiller communautaire		
LATAPY Michel	Conseiller communautaire		
LAULAN Corinne	Conseillère communautaire		
MANCEAU Jean-Pierre	Conseiller communautaire		
MASSIEU André	Conseiller communautaire		
MEUNIER Laurence	Conseillère communautaire	Pouvoir à Jean-Claude BERNARD 	
MORENO Guy	Conseiller communautaire		
PEIGNEY Patricia	Conseillère communautaire		
PENEAU Anne-Marie	Conseillère communautaire		
PEREZ Jean-Claude	Conseiller communautaire		
PEYRONNIN Maguy	Conseillère communautaire		
REYNE Denis	Conseillère communautaire		
TRÉNIT Bruno	Conseiller communautaire		
TRUFFART Mathieu	Conseiller communautaire		

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018089
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018089-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018089-DE-1-1_0.xml	text/xml	1016
<i>nom de original:</i>		
2018_089_BUDGET_VOTE DU BUDGET SPANC.pdf	application/pdf	174917
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018089-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	174917
<i>nom de original:</i>		
2018_089_PAGE SIGNATURE BP 2018 SPANC.pdf	application/pdf	870190
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018089-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	870190

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h28min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h29min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h29min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h33min39s	Reçu par le MI le 2018-05-16



Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 16/05/2018
Reçu en préfecture le 16/05/2018
Affiché le **17 MAI 2018**
ID : 033-200069581-20180502-D2018089-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/089

BUDGET - VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : M. P. Dubourg

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2018 et sachant que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 78 509.40 €, compte tenu du résultat reporté.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018089
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018089-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018089-DE-1-1_0.xml	text/xml	1016
<i>nom de original:</i>		
2018_089_BUDGET_VOTE DU BUDGET SPANC.pdf	application/pdf	174917
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018089-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	174917
<i>nom de original:</i>		
2018_089_PAGE SIGNATURE BP 2018 SPANC.pdf	application/pdf	870190
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018089-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	870190

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h28min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h29min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h29min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h33min39s	Reçu par le MI le 2018-05-16

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le **17 MAI 2018**

ID : 033-200069581-20180502-D2018090-DE

BP2018 ZONES D AMENAGEMENT ECONOMIQUE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....

VOTES : Pour.....

Nombre de membres présents.....

Contre.....

Nombre de suffrages exprimés.....

Abstentions.....

Date de convocation 27/4/2018

Le Président,
Bernard MATEILLE

Présenté par Bernard MATEILLE,

A PODENSAC, le 2 Mai 2018,

Le Président,,

Délibéré par Les conseillers communautaires réuni en session ordinaires

A PODENSAC, le 2 Mai 2018,

Les membres Les conseillers communautaires ,



Certifié exécutoire par Bernard MATEILLE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A _____ le _____

IV - ANNEXES

Affiché le


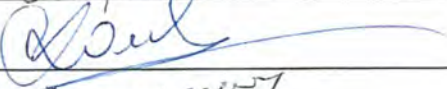
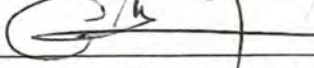




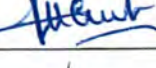

SLO

ARRETE ET SIGNATURES

ID : 033-200069581-20180502-D2018090-DE

Les membres Les conseillers communautaires,

MATEILLE Bernard	Président	
DORÉ Jocelyn	1° Vice-Président	
DUBOURG Philippe	2° Vice-Président	
QUEYRENS Alain	3° Vice-Président	
PORTA Sylvie	5° Vice-Président	
DOREAU Sylvia-Mylène	6° Vice-Président	
PELLETANT Jean-Marc	7° Vice-Président	
BAPSALLE Jean-Gilbert	8° Vice-Président	
CAZIMAJOU Didier	9° Vice-Président	
SOULE Jean-Patrick	10° Vice-Président	
GAUTHIER Jérôme	11° Vice-Président	
GAUTHIER Marc	12° Vice-Président	
ANGULO Marie-Dolorès	Conseillère communautaire	
BARADUC Line	Conseillère communautaire	
BERNARD Jean-Claude	Conseiller communautaire	
BERRON Eliane	Conseillère communautaire	
CAVAILLOLS Dominique	Conseiller communautaire	
CHATELIER Jean-Jacques	Conseiller communautaire	
CHOLLON Lionel	Conseiller communautaire	
CLAMOUR Jean-Noël	Conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique	Conseiller communautaire	
DAL'CIN Jean-François	Conseiller communautaire	
DAURAT François	Conseiller communautaire	
DREAU Bernard	Conseiller communautaire	
DUBOURG Daniel	Conseiller communautaire	
DUCOS Laurence	Conseillère communautaire	

FAUBET Dominique	Conseiller communautaire	P/O à Pascal RAPET	Envoyé en préfecture le 16/05/2018 Reçu en préfecture le 16/05/2018 Affiché le  ID : 033-200069581-20180502-D2018090-DE
FORESTIÉ Christine	Conseillère communautaire		
FORTINON Maryse	Conseillère communautaire		
GILLÉ Hervé	Conseiller communautaire		
LATAPY Michel	Conseiller communautaire		
LAULAN Corinne	Conseillère communautaire		
MANCEAU Jean-Pierre	Conseiller communautaire		
MASSIEU André	Conseiller communautaire		
MEUNIER Laurence	Conseillère communautaire	Pouvois à Jean-Claude BERNARD	
MORENO Guy	Conseiller communautaire		
PEIGNEY Patricia	Conseillère communautaire		
PENEAU Anne-Marie	Conseillère communautaire		
PEREZ Jean-Claude	Conseiller communautaire		
PEYRONNIN Maguy	Conseillère communautaire		
REYNE Denis	Conseillère communautaire		
TRÉNIT Bruno	Conseiller communautaire		
TRUFFART Mathieu	Conseiller communautaire		

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A Le



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018090
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018090-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018090-DE-1-1_0.xml	text/xml	1041
<i>nom de original:</i>		
2018_090_BUDGET_VOTE DU BUDGET ZAE .pdf	application/pdf	176677
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018090-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	176677
<i>nom de original:</i>		
2018_090_PAGE SIGNATURE BP 2018 ZAE.pdf	application/pdf	907509
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018090-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	907509

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h32min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h32min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h32min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h33min39s	Reçu par le MI le 2018-05-16



Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le **17 MAI 2018**

ID : 033-200069581-20180502-D2018090-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents :	43	Exprimés :	42
dont suppléants : ...	1	Abstentions :	0
Absents :	2	POUR :	42
pouvoirs :	1	CONTRE :	0

2018/090

BUDGET - VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. P. Dubourg

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par Monsieur le Président pour l'année 2018 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 15 675.24 €, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 96 579.50 €, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018090
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018090-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20180502-D2018090-DE-1-1_0.xml	text/xml	1041
<i>nom de original:</i> 2018_090_BUDGET_VOTE DU BUDGET ZAE .pdf	application/pdf	176677
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-200069581-20180502-D2018090-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	176677
<i>nom de original:</i> 2018_090_PAGE SIGNATURE BP 2018 ZAE.pdf	application/pdf	907509
<i>nom de métier:</i> 99_AU-033-200069581-20180502-D2018090-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	907509

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h32min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h32min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h32min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h33min39s	Reçu par le MI le 2018-05-16

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le **17 MAI 2018** Page 11

ID : 033-200069581-20180502-D2018091-DE

BP2018 C.D.C. Z.A de Coudannes Sud C.D.C. Z.A.E. de Coudannes Sud

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....

VOTES : Pour.....

Nombre de membres présents.....

Contre.....

Nombre de suffrages exprimés.....

Abstentions.....

Date de convocation: 27/4/2018

Le Président,
Bernard MATEILLE

Présenté par Bernard MATEILLE,

A PODENSAC, le 02 Mai 2018

Le Président,

Délibéré par Les conseillers communautaires réuni en session ordinaire

A PODENSAC, le 02 Mai 2018

Les membres Les conseillers communautaires,



Certifié exécutoire par Bernard MATEILLE, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____


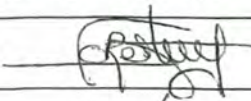



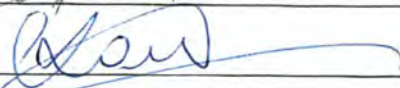
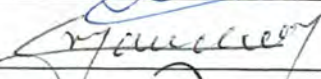
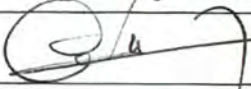
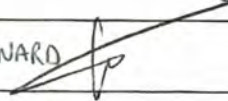

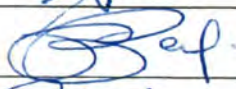
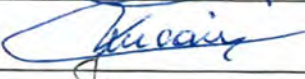



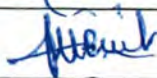

A _____ le _____

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Les membres Les conseillers communautaires,

MATEILLE Bernard	Président	
DORÉ Jocelyn	1° Vice-Président	
DUBOURG Philippe	2° Vice-Président	
QUEYRENS Alain	3° Vice-Président	
PORTA Sylvie	5° Vice-Président	
DOREAU Sylvia-Mylène	6° Vice-Président	
PELLETANT Jean-Marc	7° Vice-Président	
BAPSALLE Jean-Gilbert	8° Vice-Président	
CAZIMAJOU Didier	9° Vice-Président	
SOULE Jean-Patrick	10° Vice-Président	
GAUTHIER Jérôme	11° Vice-Président	
GAUTHIER Marc	12° Vice-Président	
ANGULO Marie-Dolorès	Conseillère communautaire	
BARADUC Line	Conseillère communautaire	
BERNARD Jean-Claude	Conseiller communautaire	
BERRON Eliane	Conseillère communautaire	
CAVAILLOLS Dominique	Conseiller communautaire	
CHATELIER Jean-Jacques	Conseiller communautaire	
CHOLLON Lionel	Conseiller communautaire	
CLAMOUR Jean-Noël	Conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique	Conseiller communautaire	
DAL'CIN Jean-François	Conseiller communautaire	
DAURAT François	Conseiller communautaire	
DRÉAU Bernard	Conseiller communautaire	
DUBOURG Daniel	Conseiller communautaire	
DUCOS Laurence	Conseillère communautaire	

FAUBET Dominique	Conseiller communautaire	P/6 Pascal RAPET	Envoyé en préfecture le 16/05/2018 Reçu en préfecture le 16/05/2018 Affiché le  ID : 033-200069581-20180502-D2018091-DE
FORESTIÉ Christine	Conseillère communautaire		
FORTINON Maryse	Conseillère communautaire		
GILLÉ Hervé	Conseiller communautaire		
LATAPY Michel	Conseiller communautaire		
LAULAN Corinne	Conseillère communautaire		
MANCEAU Jean-Pierre	Conseiller communautaire		
MASSIEU André	Conseiller communautaire		
MEUNIER Laurence	Conseillère communautaire	Pouvoir à Jean-Claude BERNARD 	
MORENO Guy	Conseiller communautaire		
PEIGNEY Patricia	Conseillère communautaire		
PENEAU Anne-Marie	Conseillère communautaire		
PEREZ Jean-Claude	Conseiller communautaire		
PEYRONNIN Maguy	Conseillère communautaire		
REYNE Denis	Conseillère communautaire		
TRÉNIT Bruno	Conseiller communautaire		
TRUFFART Mathieu	Conseiller communautaire		

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A

Le



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018091
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE COUDANNES SUD
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018091-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20180502-D2018091-DE-1-1_0.xml	text/xml	1044
<i>nom de original:</i> 2018_091_BUDGET_VOTE DU BUDGET ZA COUDANNES SUD.pdf	application/pdf	175980
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-200069581-20180502-D2018091-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175980
<i>nom de original:</i> 2018_091_PAGE SIGNATURE BP 2018_ZA COUDANNES SUD.pdf	application/pdf	922685
<i>nom de métier:</i> 99_AU-033-200069581-20180502-D2018091-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	922685

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h40min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h40min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h40min56s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>16 mai 2018 à 10h46min19s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-05-16</i>
--	--------------------------	----------------------------------	-------------------------------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents :	43	Exprimés :	42
dont suppléants : ...	1	Abstentions :	0
Absents :	2	POUR :	42
pouvoirs :	1	CONTRE :	0

2018/091

BUDGET - VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE COUDANNES SUD

Rapporteur : M. P. Dubourg

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2018 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 546 688.46 €, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 546 538.46 €, compte tenu des restes à réaliser et du résultat reporté ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018091
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE COUDANNES SUD
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018091-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20180502-D2018091-DE-1-1_0.xml	text/xml	1044
<i>nom de original:</i> 2018_091_BUDGET_VOTE DU BUDGET ZA COUDANNES SUD.pdf	application/pdf	175980
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-200069581-20180502-D2018091-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175980
<i>nom de original:</i> 2018_091_PAGE SIGNATURE BP 2018_ZA COUDANNES SUD.pdf	application/pdf	922685
<i>nom de métier:</i> 99_AU-033-200069581-20180502-D2018091-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	922685

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h40min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h40min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h40min56s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>16 mai 2018 à 10h46min19s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-05-16</i>
--	--------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le **7 MAI 2018**

ID : 033-200069581-20180502-D2018092-DE

BP2018 GEMAPI GEMAPI

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....

VOTES : Pour.....

Nombre de membres présents.....

Contre.....

Nombre de suffrages exprimés.....

Abstentions.....

Date de convocation 2/4/2018

Le Président,
Bernard MATEILLE

Présenté par Bernard MATEILLE,

A PODENSAC, le 2 Mai 2018

Le Président,,

Délibéré par Les conseillers communautaires réuni en session ordinaire

A PODENSAC, le 2 Mai 2018

Les membres Les conseillers communautaires ,



Certifié exécutoire par Bernard MATEILLE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A _____ le _____

Les membres Les conseillers communautaires,

MATEILLE Bernard	Président	
DORÉ Jocelyn	1° Vice-Président	
DUBOURG Philippe	2° Vice-Président	
QUEYRENS Alain	3° Vice-Président	
PORTA Sylvie	5° Vice-Président	
DOREAU Sylvia-Mylène	6° Vice-Président	
PELLETANT Jean-Marc	7° Vice-Président	
BAPSALLE Jean-Gilbert	8° Vice-Président	
CAZIMAJOU Didier	9° Vice-Président	
SOULE Jean-Patrick	10° Vice-Président	
GAUTHIER Jérôme	11° Vice-Président	
GAUTHIER Marc	12° Vice-Président	
ANGULO Marie-Dolorès	Conseillère communautaire	
BARADUC Line	Conseillère communautaire	
BERNARD Jean-Claude	Conseiller communautaire	
BERRON Eliane	Conseillère communautaire	
CAVAILLOLS Domonique	Conseiller communautaire	
CHATELIER Jean-Jacques	Conseiller communautaire	
CHOLLON Lionel	Conseiller communautaire	
CLAMOUR Jean-Noël	Conseiller communautaire	
CLAVIER Dominique	Conseiller communautaire	
DAL'CIN Jean-François	Conseiller communautaire	
DAURAT François	Conseiller communautaire	
DRÉAU Bernard	Conseiller communautaire	
DUBOURG Daniel	Conseiller communautaire	
DUCOS Laurence	Conseillère communautaire	

FAUBET Dominique	Conseiller communautaire	Plo Pascal RAPET	Envoyé en préfecture le 16/05/2018 Reçu en préfecture le 16/05/2018 Affiché le  ID : 033-200069581-20180502-D2018092-DE
FORESTIÉ Christine	Conseillère communautaire		
FORTINON Maryse	Conseillère communautaire		
GILLÉ Hervé	Conseiller communautaire		
LATAPY Michel	Conseiller communautaire		
LAULAN Corinne	Conseillère communautaire		
MANCEAU Jean-Pierre	Conseiller communautaire		
MASSIEU André	Conseiller communautaire		
MEUNIER Laurence	Conseillère communautaire	Pouvoir à Jean-Claude BERNARD	
MORENO Guy	Conseiller communautaire		
PEIGNEY Patricia	Conseillère communautaire		
PENEAU Anne-Marie	Conseillère communautaire		
PEREZ Jean-Claude	Conseiller communautaire		
PEYRONNIN Maguy	Conseillère communautaire		
REYNE Denis	Conseillère communautaire		
TRÉNIT Bruno	Conseiller communautaire		
TRUFFART Mathieu	Conseiller communautaire		

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A Le



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018092
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE GEMAPI
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018092-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018092-DE-1-1_0.xml	text/xml	1017
<i>nom de original:</i>		
2018_092_BUDGET_VOTE DU BUDGET GEMAPI.pdf	application/pdf	198802
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018092-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	198802
<i>nom de original:</i>		
2018_092_PAGE SIGNATURE BP 2018 GEMAPI.pdf	application/pdf	874224
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018092-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	874224

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h42min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h43min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h43min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h48min38s	Reçu par le MI le 2018-05-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents :	41	Exprimés :	39
dont suppléants : ...	1	Abstentions :	3
Absents :	2	POUR :	32
pouvoirs :	1	CONTRE :	7

(D. CAVAILLOLS, A-M. PENEAU, M. TRUFFART)

(J-C. BERNARD, L. CHOLLON, J-P. MANCEAU, A. MASSIEU, L. MEUNIER, J-M. PELLETANT, B. TRENIT)

2018/092

BUDGET - VOTE DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

Rapporteur : M. P. Dubourg

Ayant pris connaissance des inscriptions budgétaires proposées par le Président pour l'année 2018 et sachant que :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 190 420 €, compte tenu du résultat reporté ;
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 308 100 €, compte tenu des restes à réaliser ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions budgétaires de Monsieur le Président ;

VOTE le budget tel qu'il a été présenté ;

CHARGE Monsieur le Président de son exécution.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018092
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VOTE DU BUDGET ANNEXE GEMAPI
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018092-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018092-DE-1-1_0.xml	text/xml	1017
<i>nom de original:</i>		
2018_092_BUDGET_VOTE DU BUDGET GEMAPI.pdf	application/pdf	198802
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018092-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	198802
<i>nom de original:</i>		
2018_092_PAGE SIGNATURE BP 2018 GEMAPI.pdf	application/pdf	874224
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180502-D2018092-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	874224

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 10h42min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 10h43min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 10h43min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 10h48min38s	Reçu par le MI le 2018-05-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL' CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/093

BUDGET - TRANSFERT DES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE - DELIBERATION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. P. Dubourg

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5 III relatif aux transferts de biens dans le cadre du transfert des compétences, et les articles L.1321-1 et suivants relatifs à l'établissement du procès-verbal de transfert ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes de Podensac et des Coteaux de Garonne et extension aux communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2017 relatif à l'intérêt communautaire de la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions défini par la délibération n°2017/095 du 14 mars 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2017 relatif à la dissolution de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie et à la répartition de l'actif et du passif de cette dernière ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des compétences de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU la délibération n°2018/040 du 14 mars 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a acté la reprise d'emprunts relatifs aux logements conventionnés à Paillet, au multi service de Paillet, à l'acquisition de La Poule, à l'achat de l'île de Raymond et à l'acquisition du point service à Paillet ;

CONSIDERANT que la délibération précitée comporte des erreurs sur les numéros d'emprunts et sur les CRD au 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDERANT les compétences exercées par la Communauté de communes ;

CONSIDERANT qu'en raison de la dissolution, les biens et matériels de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie sont retournés dans le patrimoine des communes concernées et qu'ils ont été transférés à la Communauté de communes Convergence Garonne en application du transfert de compétences ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20180502-D2018093-DE

ACTE la reprise des emprunts suivants mis à jour par la Communauté de communes Conv

Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	N° de l'emprunt	CRD au 01/01/2018
ATIACL	Logement conventionné à Paillet	1128769	119 674.36
Caisse d'Épargne Nouvelle Aquitaine	Multi service à Paillet	2630727	22 070.33
Caisse d'Épargne Nouvelle Aquitaine	Acquisition La Poule	9429082	147 942.94
Caisse d'Épargne Nouvelle Aquitaine	Achat Ile de Raymond	8635398	50 232.85
C.R Crédit Agricole	Acquisition Point service à Paillet	10000018695	22 286.65

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au transfert de ces emprunts.


IMPUTE la dépense au Budget Principal de la collectivité aux comptes 1641 et 66111. Ces emprunt sont soumis aux ICNE compte 66112.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018093
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	TRANSFERT DES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE - DELIBERATION MODIFICATIVE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.3 - Emprunts
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018093-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018093-DE-1-1_0.xml	text/xml	968
<i>nom de original:</i>		
2018_093_BUDGET_TRANSFERT DES EMPRUNTS DE LA CDC VALLON DE L_ARTOLIE A LA 3CG_DELIB MODIFICATIVE.pdf	application/pdf	190418
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018093-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	190418

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 11h17min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 11h17min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 14h03min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 14h05min07s	Reçu par le MI le 2018-05-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/094

BUDGET - BUDGET PRINCIPAL - CREANCES ETEINTES

Rapporteur : M. P. Dubourg

CONSIDERANT les états transmis par les services de la Trésorerie de Cadillac faisant mention des recettes de la régie « Service Enfance et Jeunesse Cadillac » irrécouvrables pour l'année 2017 ;

CONSIDERANT que les montants non recouverts s'élèvent à la somme de :

Année	6451 - Admission en Non-Valeurs	6452 - Créances Eteintes
2017		453.54

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE que celles-ci soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6452 du Budget Principal comme indiqué ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018094
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	BUDGET PRINCIPAL - CREANCES ETEINTES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018094-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-200069581-20180502-D2018094-DE-1-1_0.xml	text/xml	855
nom de original: 2018_094_BUDGET_BP_CREANCES ETEINTES.pdf	application/pdf	204419
nom de métier: 99_DE-033-200069581-20180502-D2018094-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	204419

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2018 à 17h29min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2018 à 17h29min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2018 à 17h30min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2018 à 17h30min19s	Reçu par le MI le 2018-05-17



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Etiane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> : ...	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/095

BUDGET - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA - CREANCES ETEINTES

Rapporteur : M. P. Dubourg

CONSIDERANT les états transmis par les services de la Trésorerie de Cadillac faisant mention des redevances « ordures ménagères » irrécouvrables pour les années 2010 à 2018 ;

CONSIDERANT que les montants non recouverts s'élèvent à la somme de :

Année	6451 - Admission en Non-Valeurs		6452 - Créances Eteintes	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
2010			109.10	115.10
2011			597.64	630.51
2012			1 199.72	1 265.70
2013			1 301.00	1 392.07
2014			2 715.01	2 986.51
2015			5 076.92	5 584.61
2016			3 138.97	3 452.87
2017			875.66	963.23
2018			95.31	104.84
Totaux			15 109.33	16 495.44

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE que celles-ci soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées aux articles 6452 du budget annexe des Déchets Ménagers comme indiqué ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018095
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA-CREANCES ETEINTES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018095-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018095-DE-1-1_0.xml	text/xml	888
nom de original:		
2018_095_BUDGET_BUDGET DM PODENSAC M4 AVEC TVA_CREANCES ETEINTES.pdf	application/pdf	215319
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018095-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	215319

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2018 à 17h32min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2018 à 17h32min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2018 à 17h32min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2018 à 17h33min02s	Reçu par le MI le 2018-05-17



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/096

BUDGET - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - CREANCES ETEINTES

Rapporteur : M. P. Dubourg

CONSIDERANT les états transmis par les services de la Trésorerie de Cadillac faisant mention des redevances « ordures ménagères » irrécouvrables pour les années 2015 à 2018 ;

CONSIDERANT que les montants non recouverts s'élèvent à la somme de :

Année	6451 - Admission en Non-Valeurs	6452 - Créances Eteintes
2015		315.43
2016		582.07
2017		1 233.26
2018		345.23
Totaux		2475.99

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE que celles-ci soient admises en pertes sur créances irrécouvrables et que les dépenses soient imputées à l'article 6452 du budget annexe Ordures Ménagères Garonne comme indiqué ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018096
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - CREANCES ETEINTES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018096-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018096-DE-1-1_0.xml	text/xml	890
<i>nom de original:</i>		
2018_096_BUDGET_BUDGET OM GARONNE M4 SANS TVA_CREANCES ETEINTES.pdf	application/pdf	207713
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018096-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	207713

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2018 à 17h35min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2018 à 17h35min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2018 à 17h35min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2018 à 17h36min04s	Reçu par le MI le 2018-05-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> : ...	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/097

ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SIABVO

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 avril 2018 relatif à la composition du Conseil Communautaire ;

VU la délibération D18.25 du 22 mars 2018 de la commune de Cadillac par laquelle le Conseil Municipal a élu ses représentants à la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU la délibération D18.15 du 22 mars 2018 de la commune de Cadillac proposant à la commune d'élire Monsieur DREAU comme titulaire et Madame LAULAN comme suppléante de la Communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Ouille (SIABVO) ;

VU la délibération n°2018/001 du 17 janvier 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a désigné ses représentants au SIABVO ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes avait désigné Monsieur Pierre RIBEAUT comme représentant titulaire au SIABVO ;

CONSIDERANT que égard à l'élection des représentants de la commune de Cadillac, Monsieur RIBEAUT n'est plus conseiller communautaire ;

CONSIDERANT qu'il est convenu de modifier la liste des représentants de la Communauté de communes au SIABVO ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire » ;

CONSIDERANT les candidatures manifestées pour ces sièges, et conformément à la procédure de désignation des délégués aux seins des différents organismes extérieurs ;

CONSIDERANT le vote du Conseil Communautaire de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret conformément à l'article L.2121.21 ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

MODIFIE la liste des représentants de la Communauté de communes pour désigner Monsieur Bernard DREAU titulaire et Madame Corinne LAULAN suppléante au sein du SIABVO ;

Les représentants de la Communauté de communes seront désormais les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
F. DAURAT	C. RUDELL
B. DREAU	C. LAULAN
D. REYNE	A. SADRAN
A. QUEYRENS	A. LACOSTE
J. TAINGUY	E. DENISSE
J-P. SOULE	H. DAVID
S. PORTA	K. DETCHESSAHAR
L. CHOLLON	C. DE GABORY
P. LAHITEAU	C. PAVAGEAU
J-D. GONZALES	J-L. BOUILLAC

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018097
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU SIABVO
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018097-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018097-DE-1-1_0.xml	text/xml	858
nom de original:		
2018_097_AG_MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SIABVO.pdf	application/pdf	184828
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018097-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184828

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2018 à 17h37min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2018 à 17h37min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2018 à 17h37min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2018 à 17h53min02s	Reçu par le MI le 2018-05-17



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/098

ADMINISTRATION GENERALE - DEMANDE D'ADHESION AU SEMOCTOM POUR LES COMMUNES DE CARDAN ET D'ESCOUSSANS

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 avril 2018 relatif à la composition du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT l'adhésion des communes de Cardan et d'Escoussans à la Communauté de communes Convergence Garonne ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE l'extension du périmètre du SEMOCTOM aux communes de Cardan et d'Escoussans pour l'exercice de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

ADHERE au SEMOCTOM pour la totalité de son territoire ;

DEMANDE au SEMOCTOM de bien vouloir délibérer dans ce sens ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Gironde de bien vouloir constater par arrêté cette appartenance ;

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018098
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	DEMANDE D'ADHESION AU SEMOCTOM POUR LES COMMUNES DE CARDAN ET D'ESCOUSSANS
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018098-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018098-DE-1-1_0.xml	text/xml	892
nom de original:		
2018_098_AG_DEMANDE D_ADHESION AU SEMOCTOM POUR LES COMMUNES DE CARDAN ET ESCOUSSANS.pdf	application/pdf	200029
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018098-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	200029

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2018 à 17h40min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2018 à 17h40min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2018 à 17h40min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2018 à 17h40min58s	Reçu par le MI le 2018-05-17



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	41	Exprimés :	42
<u>dont suppléants</u> : ...	1	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	2	<u>POUR</u> :	42
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/099

ADMINISTRATION GENERALE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL « CHALEUR RENOUEVABLE » - DELIBERATION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. le Président

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

CONSIDERANT qu'à la suite de l'intervention des représentants du SIPHEM devant le Conseil Communautaire de la Communauté de communes, le 13 septembre 2017, Monsieur le Président informait le Conseil Communautaire que le Syndicat Mixte du Pays Haut Entre-Deux-Mers avait engagé un programme « Territoire à Energie Positive » dans le cadre duquel un travail important doit être conduit afin de développer les énergies renouvelables sur le Haut-entre-Deux-Mers à l'horizon 2030-2050 ;

Afin de mener à bien cette démarche, un contrat de développement territorial « chaleur renouvelable » avec l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pourrait être mis en place. Il correspond à un outil technique et financier local permettant de développer les filières économiques en rapport avec le thème de ce contrat. Ce contrat pourrait être porté par le SIPHEM sur le territoire du SCoT Sud Gironde, plus large que celui du Pays Haut Entre-Deux-Mers (regroupement des syndicats du SCoT et des Pays prévu le 1^{er} janvier 2018).

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions avait accepté le principe de mise en œuvre d'un programme de développement territorial « chaleur renouvelable », sans contrepartie financière sur son territoire ;

Dans l'hypothèse où l'ADEME validerait la candidature du SIPHEM et afin de participer à cette démarche, la Communauté de communes serait amenée à signer une convention avec le SIPHEM.

CONSIDERANT l'adhésion des communes de Cardan et d'Escoussans à la Communauté de communes Convergence Garonne ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de mise en œuvre d'un programme de développement territorial « chaleur renouvelable », sans contrepartie financière, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne étendu aux communes de Cardan et d'Escoussans.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018099
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL CHALEUR RENOUVELABLE - DELIBERATION MODIFICATIVE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018099-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-200069581-20180502-D2018099-DE-1-1_0.xml	text/xml	903
nom de original: 2018_099_AG_CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL CHALEUR RENOUVELABLE_DELIBERATION MODIFICATIVE.pdf	application/pdf	203063
nom de métier: 99_DE-033-200069581-20180502-D2018099-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	203063

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2018 à 17h42min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2018 à 17h42min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2018 à 17h42min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2018 à 17h43min30s	Reçu par le MI le 2018-05-17



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL' CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD), Patricia PEIGNEY.

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	40	Exprimés :	31	
<u>dont suppléants</u> : ...	1	Abstentions :	10	(J-C. BERNARD, D. CAVAILLOLS, D. CLAVIER, L. CHOLLON, F. DAURAT, M. FORTINON, A. MASSIEU, L. MEUNIER, A-M. PENEAU, A. QUEYRENS)
<u>Absents</u> :	3	POUR :	28	
<u>pouvoirs</u> :	1	CONTRE :	3	(J-G. BAPSALLE, C. FORESTIE, J-P. MANCEAU)

2018/110

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU REGLEMENT D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN AUX DYNAMIQUES ECONOMIQUES COLLECTIVES N°2018/01

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les travaux de la Commission Economie-Tourisme réunie le 20 mars 2018 ;

CONSIDERANT les demandes de subventions déposées par les structures ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	PROJETS	ASSIETTE ELIGIBLE	SUBVENTION CDC
Syndicat viticole des vins de Barsac	Accueil stagiaire de mars à août 2018 pour la structuration de l'aénotourisme	8 076,00 €	3 933,00 €
Association des cotes de Garonne (Cadillac)	Journée portes ouvertes dans le vignoble et animations culturelles (19-20 mai 2018)	66 050,00 €	2 113,00 €
CE2R Club des Entrepreneurs des 2 Rives (Podensac)	Réunion entreprises et emploi / Santé handicap et insertion professionnelle (7 juin 2018)	7 750,00 €	4 000,00 €
Association Le bivouak' (Landiras)	Communication du tiers-lieu	6 264,00 €	5 011,00 €
A la croisée des arts girondins (Ste Croix du Mont)	Acquisition de matériel et organisation des journées des métiers d'art (6-7-8 avril 2018)	5 036,00 €	1 260,00 €
Association les Baroudeurs du Sauternais (Preignac)	Raisin d'Or week-end découverte et promotion de la région du Sauternes & Barsac (3-4 novembre 2018)	9 000,00 €	1 800,00 €
Les Florigraves (Portets)	Organisation du Salon du Jardin de Portets (8 avril 2018)	4 800,00 €	600,00 €

Calandreta de Siron (Barsac)	Marché bio à Barsac (19 juillet 018)	2 440,00 €	150,00 €
Association des Cotes de Garonne (Cadillac)	Aménagement de la maison des vins de Cadillac phase 2 (investissement)	125 112,98 €	7 500,00 €
TOTAL			26 367,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à mandater ces sommes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération seront inscrits au Budget Principal.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
 -informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
 LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2018110
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU REGLEMENT D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN AUX DYNAMIQUES ECONOMIQUES COLLECTIVES N°2018/01
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5 - Subventions
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-2018110-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-2018110-DE-1-1_0.xml	text/xml	947
nom de original:		
2018_110_DEV ECO_ATTRIB DE SUBV_REGLEMENT D_INTERVENTION ET DE SOUTIEN AUX DYNAMIQUES ECO COLL N2018_01.pdf	application/pdf	192860
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-2018110-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	192860

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2018 à 15h17min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2018 à 15h17min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2018 à 15h17min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2018 à 15h18min20s	Reçu par le MI le 2018-05-15



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD), Patricia PEIGNEY.

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice :	43	Votes	
Présents :	40	Exprimés :	41
dont suppléants : ...	1	Abstentions :	0
Absents :	3	POUR :	41
pouvoirs :	1	CONTRE :	0

2018/111

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE DU LOT N°19 DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE COUDANNES A LANDIRAS - DELIBERATION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. le Président

VU la délibération n°2017/030/01 du 22 février 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains de la ZAE de Coudannes à 16€/m² ;

VU la délibération n°2018/017 du 14 février 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à vendre le lot n° 19 de la ZAE de Coudannes au prix de 18 000 € ;

VU la demande d'avis du Service du Domaine en date du 30 janvier 2018 ;

VU l'estimation du Service du Domaine du 05 mars 2018 qui s'élève à 18 126 € ;

CONSIDERANT que le prix du lot n°19 de la ZAE de Coudannes, d'une surface de 1 272 m², au tarif de 16€/m² est de 20 352 € ;

CONSIDERANT que le lot n° 19 présente une servitude de réseau des eaux pluviales qui contraint la constructibilité sur une surface de 4 mètres de large sur 30 mètres de long ;

CONSIDERANT qu'il était proposé au futur acquéreur de ce lot une remise de 2 352 € pour tenir compte des contraintes liées à la servitude, soit un prix de vente de 18 000 € ;

CONSIDERANT l'estimation de l'avis du Service du Domaine ;

Il est proposé au futur acquéreur de ce lot une remise de 2 226 € pour tenir compte des contraintes liées à la servitude, soit un prix de vente de 18 126 € (14,25€/m²) ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

MODIFIE la délibération n° 2018/017 du 14 février 2018 et fixe le prix de vente de la parcelle n° 19 de la ZAE de Coudannes à 14,25€/m² ;



AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la vente du lot n° 19 de la ZAE de Coudannes (parcelle F 1282) au prix de 18 126 € et de signer tous documents et actes liés à cette transaction.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018111
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	VENTE DU LOT N°19 DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE COUDANNES A LANDIRAS - DELIBERATION MODIFICATIVE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018111-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180502-D2018111-DE-1-1_0.xml	text/xml	922
<i>nom de original:</i>		
2018_111_DEV ECO_VENTE DU LOT N_19 DE ZAE DE COUDANNES LANDIRAS_DELIB MODIFICATIVE.pdf	application/pdf	202569
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018111-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	202569

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2018 à 11h31min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2018 à 11h32min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2018 à 14h20min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2018 à 14h21min30s	Reçu par le MI le 2018-05-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 02 mai à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Podensac sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 27 avril 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Laurence MEUNIER (pouvoir à Jean-Claude BERNARD), Patricia PEIGNEY.

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	40	Exprimés :	40
<u>dont suppléants</u> :	1	Abstentions :	1 (L. CHOLLON)
<u>Absents</u> :	3	<u>POUR</u> :	40
<u>pouvoirs</u> :	1	<u>CONTRE</u> :	0

2018/114

TOURISME - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN PONTON ET LA MODERNISATION DU PONTON GRAND GABARIT A CADILLAC

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la réalisation d'une étude de faisabilité en décembre 2016 ;

VU la réalisation d'une étude de marché en septembre 2017 confirmant le potentiel de développement ;

VU la délibération n°2018/004 du 17 janvier 2018 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Convergence Garonne relative à la demande de subventions pour la création d'un ponton et la modernisation du ponton grand gabarit à Cadillac auprès de l'Etat (DETR 2018), la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde ;

Monsieur le Président présente l'opportunité de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de l'Etat - DSIL 2018 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier supplémentaire DSIL 2018 pour les travaux relatifs à la création d'un ponton à destination des bateaux promenades et à la modernisation du ponton grand gabarit existant à Cadillac, sur la base du plan de financement mis à jour suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	836 520 €	Etat (DETR 2018) (27%)	225 000 €
		DSIL 2018 (10%)	85 000 €
		Département de la Gironde (18%)	150 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine (25%)	209 130 €
		Auto-financement (20%)	167 390 €
TOTAL HT	836 520 €	TOTAL	836 520 €

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018114
Date de la décision:	2018-05-02 00:00:00+02
Objet:	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN PONTON ET LA MODERNISATION DU PONTON GRAND GABARIT A CADILLAC
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5 - Subventions
Identifiant unique:	033-200069581-20180502-D2018114-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180502-D2018114-DE-1-1_0.xml	text/xml	924
nom de original:		
2018_114_TOURISME_DDE SUBV_CREATION PONTON ET MODERNISATION PONTON GRAND GABARIT CADILLAC.pdf	application/pdf	209363
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180502-D2018114-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	209363

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2018 à 15h09min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2018 à 15h09min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2018 à 15h09min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2018 à 15h10min05s	Reçu par le MI le 2018-05-15

